

## Il y a 50 ans

Sous ce titre j'ai publié sur ce blog une série de textes sur la « réforme » liturgique, au cours de l'année de son 50<sup>e</sup> anniversaire (1969–1970). Les voici réunis.

### 1. La messe

Il y a 50 ans fut commis le plus grave attentat de l'histoire contre l'Eglise catholique. Et cet attentat fut perpétré par un pape.

Il y a 50 ans, le premier dimanche de l'Avent 1969, Paul VI mettait à la poubelle la liturgie latine multiséculaire, la liturgie immémoriale de l'Eglise de Rome, pour la remplacer par un ersatz concocté par des « experts ». Le but était de rendre la messe plus attrayante et plus accessible, et donc d'enrayer, et d'inverser, l'érosion de la pratique. Le résultat a été très brillant, comme on le sait : il y a aujourd'hui 1,8% des Français qui vont à la messe le dimanche.

Il y a 50 ans, Paul VI imposait sa néo-« liturgie » de façon dictatoriale et tyrannique au nom de « l'obéissance au Concile », qui se déclinait en « obéissance aux évêques » chargés de veiller à ce que disparaisse la liturgie authentique de l'Eglise de Rome, au prix d'une implacable persécution de ceux qui oseraient résister.

Or tout cela reposait sur un mensonge. Le Concile n'avait absolument pas demandé un tel bouleversement. Il suffit de lire la Constitution *Sacrosanctum Concilium* pour le voir très clairement. Ou, pour prendre un exemple précis, la présentation du « nouvel Ordo Missae » par le « R. P. Annibale Bugnini, secrétaire du Conseil pour l'application de la Constitution sur la liturgie ». Le « nouvel ordo missae » dont on parle ici est celui de... 1965, et parmi ses rares nouveautés il y a la suppression du psaume 42 au début de la messe. Mais pas de l'antienne « Introibo ad altare Dei ». Car, dit Bugnini, « il serait vraiment déplaisant que dans la restauration finale cette petite perle ait disparu de l'Ordo Missæ ». Mais la « restauration finale » (sic) fut suivie de la destruction finale et de la suppression de l'antienne, par le même Bugnini (que Paul VI fera archevêque trois ans plus tard), et de tout l'ordonnement du début de la messe. Et la suppression de tous les chants propres (ceux du « graduel »), puisqu'on pouvait les remplacer par des « chants appropriés », et c'est ce que l'on fit puisque la suppression du latin rendait impossible le chant du propre. Telle est la frénésie de la destruction révolutionnaire, selon un schéma toujours identique.

Le mensonge de Paul VI éclatait quand dans la suite du même discours du 26 novembre 1969 il soulignait que la « langue courante » devenait « la langue principale » de la messe. Or « le Concile » avait stipulé exactement le contraire : le latin demeurait la langue principale.

Cette nouveauté-là achevait la destruction de la liturgie. Car si la messe est en « langue courante », tout le patrimoine grégorien, ces centaines de chefs-d'œuvre de l'art occidental, disparaît, alors

que « le Concile » soulignait que le chant grégorien devait conserver « la première place ».

La conjonction de la dispersion façon puzzle, tous azimuts, des diverses pièces des messes et des oraisons charcutées, défigurées, abondamment saupoudrées de pièces nouvelles, et de la disparition du « chant propre de la liturgie romaine » (comme dit « le Concile »), aurait dû susciter une immense réaction de la part des évêques, des prêtres et des fidèles. Surtout des clercs, qui voyaient en même temps détruit leur bréviaire. Ils auraient dû hurler qu'on les écorchait vifs, qu'on leur arrachait le cœur. Mais non. Les réactions furent très limitées. Pour deux raisons.

La première est que la grande majorité des prêtres étaient indifférents à la liturgie, depuis très longtemps. Une messe qu'on pouvait dire en 11 minutes chrono, c'était très bien (c'était encore trop, puisque la majorité d'entre eux, chez nous, ne la dit pas en semaine). Et peu importe qu'on profite de ce rabougrissement pour estomper le côté sacrificiel de la messe. Et peu importe que la traduction empire cette perte, le sommet étant atteint quand « pour la gloire de Dieu et le salut du monde » est censé traduire : « *Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram totiusque Ecclesiae suae sanctae* »... Et puis un petit ersatz de bréviaire c'est bien suffisant pour des prêtres qui considéraient ce colloque intime avec le Seigneur comme un pensum...

La seconde est que depuis Pie IX et Vatican I l'Eglise était une caserne où la principale vertu était d'obéir au pape, lequel était opportunément infaillible (la constitution *Pastor aeternus* décrit

l'Eglise comme étant le pape, revêtu de l'infaillibilité, gouvernant des évêques).

Il était donc certain qu'une impitoyable persécution des quelques réfractaires allait faire disparaître rapidement la liturgie latine.

Mais les révolutionnaires ont perdu. Car la liturgie, par décret divin, devait demeurer. Dans de rares oasis, certes, mais elle ne disparaîtrait pas, et peu à peu elle recommencerait à se diffuser.

Et même en dehors du ghetto où l'on avait fini par la tolérer. Et il y aurait un pape, en 2007, pour contredire frontalement Paul VI en affirmant qu'elle n'avait jamais été interdite, et en permettant à tout prêtre de célébrer cette messe qui, soulignait-il, était digne de vénération et avait pleinement droit de cité...

Honneur à tous ceux qui ont résisté à l'arbitraire impie de Paul VI. Honneur à ces prêtres qui ont sauvé la liturgie latine alors qu'ils étaient ultraminoritaires, isolés, méprisés, persécutés. Je pense à mon père spirituel qui était le seul moine de son abbaye à avoir voulu garder la messe authentique, et qui devait la célébrer dans la crypte, sans autre assistance qu'un servant qui répétait à voix basse : « Obéissance ! Obéissance ! »

Honneur à Benoît XVI qui a mis fin à cette terrible injustice, et qui n'a pas craint d'acquitter purement et simplement tous les coupables de désobéissance envers son prédécesseur, décrétant que tout prêtre avait le droit de célébrer selon l'ancien missel.

## 2. Le bréviaire

*« Bien que la Liturgia Horarum soit, juridiquement parlant, l'Office autorisé de l'Eglise romaine, elle n'appartient pas à l'Office romain en ce qui concerne son contenu »* Laszlo Dobszay, *La liturgie Bugnini et la réforme de la réforme*, livre dédié au cardinal Ratzinger avec son accord.

La destruction de la liturgie impliquait la destruction non seulement de la messe, mais aussi de l'office divin.

Plusieurs innovations venaient directement du texte du concile, hélas : la suppression de l'heure de prime, la « permission » de supprimer deux des trois petites heures, l'« adaptation » des matines afin qu'elles puissent être récitées « à n'importe quelle heure du jour », la répartition du psautier « sur un laps de temps plus long ». Bugnini et sa clique avaient glissé cela dans leur « schéma », et personne n'avait bronché... Au contraire, même, ce sont les pères conciliaires qui ajoutèrent, à propos des matines, qu'elles devaient comporter « un moins grand nombre de psaumes et des lectures plus étendues ».

C'était la porte ouverte à une destruction de tout l'édifice. Comme disait Bugnini : « Un principe d'évolution progressive s'imposa immédiatement dans la mise en pratique du document conciliaire. »

Supprimer l'heure de prime, et deux des petites heures, c'était casser la tradition qui s'appuyait sur le psaume : « Sept fois le jour je te dis la louange ». Il n'y avait plus que quatre fois. Et l'on supprimait aussi les matines, qui s'appuyaient sur le psaume : « Au milieu de la nuit je me lève pour te confesser. »

On avait décrété que l'heure de prime faisait double emploi avec les laudes. Il est ahurissant que des prêtres, des moines, aient osé proférer une telle contre-vérité, aient inventé un tel mensonge pour « justifier » leur démolition. Les deux offices n'ont pas le même objet, n'ont pas la même fonction. La différence est déjà dans leurs titres : les laudes, c'est la louange de Dieu. Il est vrai que les laudes avaient été profondément défigurées par saint Pie X. Avant lui, ou toujours dans l'office monastique traditionnel, l'essentiel des laudes c'est la reconnaissance de notre péché (psaume 50) et la louange (psaumes 148–150 et Benedictus), louange « gratuite » de Dieu parce qu'il est Dieu et qu'il est mon univers en ce nouveau matin.

Prime, c'est la première heure de cette nouvelle journée, prière « utilitaire », en ce que je confie à Dieu tous les actes que j'accomplirai, mon travail de la journée, et que je lui demande de m'aider à agir en lui et pour lui tout au long de cette journée. Ce n'est pas mon interprétation, c'est explicite dans les textes. C'est donc une grave mutilation de l'office que de supprimer Prime. On ne peut pas s'empêcher d'y voir un indice important de l'atmosphère subtilement pélagienne dans laquelle baigne la néo-liturgie : je n'ai pas besoin de Prime parce que je n'ai pas besoin d'un office spécial pour demander à Dieu qu'il m'aide au long de la journée...

Habilement, Bugnini et sa clique n'avaient pas indiqué sur combien de temps on étalerait le psautier, pour ne pas effrayer les derniers évêques qui éventuellement tenaient encore au bréviaire traditionnel. Après le concile, on décida de l'étaler sur quatre semaines. Il était impossible de l'étaler davantage, car déjà en procédant ainsi on n'a que deux psaumes ou tranches de psaume aux laudes et aux vêpres : quand le psaume est un peu long il n'y en a qu'un, il serait difficile de faire moins...

Les matines sont devenues un « office des lectures », qui n'a que trois tranches de psaume (au lieu de 9 psaumes depuis saint Pie X, 12 auparavant). L'important ce sont les « lectures ». On confond prière et lectio divina. Surtout, on supprime les matines, c'est-à-dire la prière de la nuit, avec tout ce que cela comportait de grâces spéciales de contemplation, puisque le nouvel office peut être dit n'importe quand dans la journée : quand on trouve le temps, ce qui est assurément un principe liturgique nouveau...

Pour laudes et vêpres, la réduction drastique des psaumes a conduit, pour meubler, à ajouter des « preces », des prières totalement inventées, dans un latin hasardeux, mais qui était conçu pour être traduit dans les langues vulgaires et non pas récitées telles quelles... (alors que le concile spécifiait que l'office divin devait se dire en latin).

L'essentiel de l'office divin avait toujours et (presque) partout été le chant des 150 psaumes dans la semaine. Parce que le cycle de sept jours est idéal, et permet de retrouver semaine après semaine les psaumes toujours au même endroit, et de s'appuyer sur la psalmodie pour faire de ce cycle une spirale vers le ciel, de

même que le cycle annuel (également cassé par la néo-liturgie) est idéal, permettant de s'appuyer sur l'année liturgique toujours identique pour faire de ce cycle une spirale vers le ciel.

Non seulement on a mis en miettes les 150 psaumes, mais on en a supprimé trois qui ne plaisaient pas (55, 82, 108, ce dernier étant pourtant cité par saint Pierre en personne dans les Actes des apôtres). Le Saint-Esprit s'était trompé en nous donnant ces textes pour la prière. Et il s'était trompé aussi dans nombre d'autres versets, qui ne correspondent plus à la délicate sensibilité de nos contemporains, et qu'on a donc également supprimés : 123 versets en tout. Telle est l'une des grandes nouveautés de la néo-liturgie : la censure du Saint-Esprit. Sous prétexte que ces « versets imprécatoires » sont irrecevables en notre temps de droits de l'homme, parce qu'ils demandent à Dieu d'exterminer nos ennemis, de les déshonorer, de les anéantir, de massacrer leurs enfants, etc. Alors que toute la tradition a toujours enseigné que c'était le diable qui était visé, et nos démons intérieurs. Mais peut-être est-ce précisément un combat dont on ne veut plus...

En outre, les longs psaumes 77, 104 et 105, qu'ils appellent « historiques » parce qu'ils n'en comprennent plus le sens mystique, ne sont plus dits que saucissonnés dans l'office des lectures de l'Avent, de Noël, du Carême et de Pâques.

Quant au sublime psaume 118, il est dispersé façon puzzle de façon à ce qu'il soit impossible d'en reconnaître l'unité.

Les psaumes sont ainsi répartis sur 112 heures en 28 jours : l'esprit n'a plus aucun repère.



Il y avait eu un précédent partiel, lorsque saint Pie X avait bouleversé le psautier de fond en comble, tout en gardant les 150 psaumes dans la semaine. Mais il avait cassé l'unité des psaumes 148-149-150. Ces psaumes avaient toujours et partout, en orient comme en occident, constitué une unité insécable, un seul psaume, cela même qui avait donné son nom aux « laudes », mot qui désigne précisément ces trois psaumes dans la liturgie byzantine, et aussi dans la Règle de saint Benoît. Saint Pie X opérait une grave rupture de la tradition liturgique. Or personne ne protesta. Parce qu'il y avait très longtemps que les prêtres n'aimaient plus l'office divin. Il y avait très longtemps qu'ils considéraient comme une corvée, un pensum, ce qu'ils auraient dû considérer, ce qui *est*, le lieu de la conversation intime avec Dieu. Les heures de plongée dans la vie mystique par l'intermédiaire des psaumes étaient devenues une obligation qu'on remplit par devoir et obéissance. Alors, quand l'autorité a décidé de tout démanteler et de donner un ersatz, on a obéi avec enthousiasme.

## Appendice 1

Ce que dit Bugnini des antiennes est caractéristique de toute la destruction liturgique, et du cynisme avec lequel elle a été menée :

1) on a utilisé le répertoire existant ou recouru aux sources manuscrites (...). Les antiennes de ce genre ont l'avantage d'être munies de mélodies grégoriennes. Ainsi un double service est rendu, à la liturgie et au chant.

2) de nouveaux textes ont été composés, quand les textes existants ne correspondaient pas aux critères établis par le Consilium. (..) On a également jugé bon de présenter un autre critère : la possibilité de bien traduire l'antienne en langue vernaculaire.

Autrement dit :

1. On a pris soin de prendre de nouvelles antiennes pourvues d'une mélodie grégorienne. 2. Et de composer de nouvelles antiennes qu'on puisse bien traduire. De nouvelles antiennes en langue vulgaire et sans mélodie. Dont l'utilisation implique forcément qu'on traduise aussi les autres et qu'on abandonne donc leur mélodie grégorienne. Et qu'on abandonne par conséquent tout l'office en latin, contrairement à ce qui était stipulé par le texte conciliaire... concocté par la clique de Bugnini. En outre, le fait de dire l'office en langue vulgaire (et non plus en latin comme le stipulait expressément le concile) implique que l'on utilise les traductions officielles. Et la traduction française est particulièrement mauvaise. Un seul exemple : il y a plus de 120 fois le mot *misericordia* dans le psautier latin, et deux fois le mot miséricorde dans le psautier en français (uniquement pour éviter deux répétitions de l'omniprésent « amour »...)

## Appendice 2

Voici ce qu'ils ont fait du psaume 34 :

Júdica Dómine nocéntes me \* expúgna impugnántes me

Apprehénde arma et scutum \* et exsúrge in adjutórium mihi

[REDACTED] \* dic ánimæ meæ salus tua ego sum

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ánima autem mea exsultábit in Dómino \* et delectábitur super salutári suo

Omnia ossa mea dicent \* Dómine quis símilis tibi

Erípiens ínopem de manu fortiórum ejus \* egénium et páuperem a diripiéntibus eum

Surgéntes testes iníqui \* quæ ignorábam interrogábant me

Retribuébant mihi mala pro bonis \* sterilitátem ánimæ meæ

Ego autem cum mihi molésti essent \* induébar cilício

Humiliábam in jejúnio ánimam meam \* et orátio mea in sinu meo convertétur

Quasi próximum et quasi fratrem nostrum sic complacébam \* quasi lugens et contristátus sic humiliabar

Et advérsus me lætáti sunt et convenérunt \* congregáta sunt super me flagélla et ignorávi

Dissipáti sunt nec compúncti † tentavérunt me subsannavérunt me subsannatióne \* frenduérunt super me déntibus suis

Dómine quando respícies † restítue ánimam meam a malignitáte eórum \* a leónibus únicam meam

Confitébor tibi in ecclésia magna \* in pópulo gravi laudábo te

Non supergáudeant mihi qui adversántur mihi iníque \* qui odérunt me gratis et ánnuunt óculis

[REDACTED]

[REDACTED]

Vidísti Dómine ne síleas \* Dómine ne discédas a me

Exsúrge et inténde júdicio meo \* Deus meus et Dóminus meus in causam meam

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Induántur confusióne et reveréntia \* qui magna loquúntur super me

Exsúltent et læténtur qui volunt justítiam meam \* et dicant semper magnificétur Dóminus qui volunt pacem servi ejus

Et lingua mea meditábitur justítiam tuam \* tota die laudem tuam

### 3. Le lectionnaire

*« C'est destiné, à long terme mais inévitablement, à changer la mentalité théologique et la spiritualité même du peuple catholique. »* Dom Adrien Nocent, l'un des principaux auteurs de la nouvelle liturgie, et particulièrement du nouveau lectionnaire.

Parmi ceux qui critiquent la nouvelle « liturgie », un certain nombre concèdent que le nouveau lectionnaire est une réussite, parce qu'il permet de faire connaître aux fidèles une beaucoup plus grande quantité de textes de la Sainte Ecriture : le nouveau missel est ainsi beaucoup plus riche que celui de la liturgie traditionnelle.

C'est une grave erreur. La liturgie n'est pas un office de lectures, mais un sacrifice de louange. Multiplier les lectures dans la liturgie, c'est confondre la liturgie et la lectio divina. Deux choses qui ont toujours été soigneusement distinguées.

Or le nouveau lectionnaire a une fonction quasi indépendante de l'offrande du sacrifice. D'où les expressions « liturgie de la parole » et « liturgie eucharistique » : deux liturgies mises bout à bout.

Et pour multiplier les lectures on a inventé un système d'une complication inouïe. La plupart des fidèles ne connaissent que les lectures des dimanches, qui sont sur trois ans – ce qui affaiblit

considérablement la notion d'année liturgique, une année qui doit recommencer toujours avec la même liturgie, donc les mêmes textes, comme la nature reprend le rythme immuable des saisons.

Mais en semaine il y a deux cycles : la première lecture sur deux ans, l'évangile sur un an. Et pour la « liturgie des heures » il y a un cycle sur un an et, en complément, un cycle sur deux ans...

Cet amoncellement et cette complication ne peuvent cacher que, s'il y a effectivement beaucoup plus de lectures que dans la liturgie traditionnelle, il manque un certain nombre de textes, et que ces absences sont très significatives de la nouvelle orientation qu'on veut donner. De même, de nombreux textes sont au choix en version complète ou en version abrégée, et naturellement tout le monde choisit la version abrégée, celle qui omet des versets gênants...

Un exemple manifeste est l'évangile du 17<sup>e</sup> dimanche ordinaire, année A. C'est la triple parabole du trésor dans un champ, de la perle fine, et du filet qui ramène toutes sortes de poissons (Matthieu 13,44-52). Ces trois paraboles forment un tout. Mais la lecture brève ne retient que les deux premières. Parce qu'il faut éviter la fin de la péricope, qui est traumatisante pour nos contemporains, n'est-ce pas : à la fin du monde les anges sépareront les justes des méchants et jetteront ceux-ci dans fournaise, où seront les pleurs et les grincements de dents... Il faut laisser de côté la perspective de l'enfer et le fâcheux refrain évangélique des pleurs et des grincements de dents, puisque nous savons que tout le monde va au paradis...

Un évangile aussi important que celui où Jésus proclame à la face des juifs : « avant qu'Abraham advînt, Je Suis » (Jean 8,58), qui dans la liturgie traditionnelle est bien à sa place au premier dimanche de la Passion, a été relégué à un jour de semaine.

Il est ahurissant de constater que la description des quatre Vivants, au premier chapitre d'Ezéchiel, est absente de la nouvelle « liturgie », alors qu'elle est l'une des pages les plus saisissantes de toute la Bible, qu'elle a été l'objet de nombreux commentaires des pères, et qu'elle a inspiré une gigantesque iconographie au long des siècles, particulièrement pour représenter les quatre évangélistes, et qu'elle a toujours fait partie de la liturgie des évangélistes.

Mais il est carrément stupéfiant que nulle part il n'y ait l'avertissement de saint Paul à ceux qui communient indignement (1 Corinthiens 11,29). L'épître du jeudi saint s'arrête juste avant... Depuis 50 ans, les fidèles qui bénéficient d'une *tellement* plus grande richesse de l'Écriture n'ont jamais entendu ceci : « C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur. » D'un seul coup on diminue la conscience du péché, la foi en l'eucharistie et le respect dû envers le Corps du Seigneur. Et c'est hélas ce que l'on constate un peu partout...

L'abondance permet de donner une bien moindre importance aux miracles, alors que le paganisme ambiant demanderait le contraire, comme à l'époque du Christ et des apôtres – mais nombre de clercs (dont les fabricants de la néo-« liturgie ») ne croient plus aux miracles. La proportion de paroles par rapport aux miracles (dimanches A-B-C) est de 81% contre 19%, alors que dans la liturgie traditionnelle elle est de 59% contre 41%.

La première lecture de la messe est toujours un passage de l'Ancien Testament qui a un rapport avec l'évangile du jour. Cela a été fait de façon très primaire. On souligne un lien de façon univoque, laissant croire aux fidèles que c'est le seul lien qu'on puisse établir – c'est en tout cas celui qu'on leur martèle tous les trois ans – ce qui est un attentat contre l'Écriture, qui est un réseau inépuisable d'échos, de résonances. Et l'on aggrave encore le phénomène en choisissant pour ce qui remplace le graduel des versets de psaumes qui ont eux aussi un lien, ou dont on fait croire qu'ils ont un lien, car ce lien est souvent artificiel, avec la première lecture. Inutile d'insister sur le fait qu'il s'agit là d'une invention de ceux qui osent se dire les « restaurateurs » de la liturgie et qui n'étaient que de petits professeurs pénétrés du rationalisme contemporain.

La nécessité de trouver systématiquement des lectures différentes sur trois ans aboutit à des choix aberrants. Ainsi l'évangile de l'Ascension pour l'année A... n'évoque pas l'Ascension. Pour la Pentecôte, année A, c'est pire. L'évangile est celui où Jésus apparaît aux apôtres le soir de Pâques et souffle sur eux en leur disant : « Recevez l'Esprit Saint ». Proclamer cette péricope à la messe de la Pentecôte ne peut qu'engendrer de la confusion chez

les fidèles. Car à quoi bon la Pentecôte si les apôtres ont déjà reçu le Saint-Esprit ? Dans le missel traditionnel, c'est l'évangile du premier dimanche après Pâques, avec la suite qui est ce qui se passe le dimanche suivant, donc ce dimanche après Pâques (saint Thomas). Et là il est clair que ce don du Saint-Esprit est distinct de celui de la Pentecôte.

Le fait de remplacer le graduel par de nombreux versets de psaumes fait croire aux fidèles qu'ils ont une vision très large du psautier. Or la censure qui sévit dans la liturgie des heures se retrouve aggravée dans le missel. Ainsi le psaume 34, dont des versets sont chantés huit fois dans la liturgie traditionnelle de la messe, ne se retrouve qu'une fois, dans l'introït du lundi saint (là où l'on dit encore l'introït, c'est-à-dire à peu près nulle part)...

Les si beaux textes des chapitres 5 et 10 de la Sagesse que la liturgie traditionnelle utilise dans la liturgie des martyrs sont absents du nouveau missel (les versets du chapitre 10 se trouvent comme « cantique » dans deux communs de la liturgie des heures).

La liturgie traditionnelle fait peu appel aux Actes des apôtres, alors que le nouveau lectionnaire en fait une lecture presque intégrale. Il est intéressant de voir ce qui a été coupé. En l'occurrence ce qui a été censuré. Par exemple les 11 premiers versets du chapitre 5. Alors qu'on lit la fin du chapitre 4 au 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques année B, on lit le chapitre 5 à partir du verset 12 au 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques année C. Ce qui est subtilisé : l'histoire d'Ananie et Saphire, qui tombent raide morts quand



saint Pierre leur fait remarquer qu'ils ont subtilisé une partie de l'argent qu'a rapporté la vente d'un champ...

On remarque aussi une étrange coupure dans l'évangile de la fête de saint Matthias : on lit « Actes des apôtres 1 15–17 20a 20c–26 ». Sic. On a coupé les deux versets 18–19 où saint Pierre raconte le suicide de Judas (c'est trop affreux pour la sensibilité d'aujourd'hui, sans doute), puis on a coupé « 20b », à savoir la citation que fait saint Pierre du psaume 68 : c'est l'un des versets de ce psaume qui ont été censurés dans la liturgie des heures, donc on censure saint Pierre aussi... On le censure deux fois dans ce bref discours de 7 versets.

On vante le nouveau lectionnaire de faire entendre de nombreux textes de l'Ancien Testament. Mais il y a aussi de nombreux passages de l'Ancien Testament qui sont lus dans la liturgie traditionnelle et qui ont été expurgés dans le nouveau lectionnaire. La plupart parce qu'ils ne correspondent pas au nouveau paradigme tout le monde il est beau tout le monde il est gentil et nous irons tous au paradis. Le Dieu de l'Ancien Testament doit être sévèrement censuré. Ses serviteurs aussi, y compris Jacob (Gen. 27,30–39 ; 49,2–27 sauf la bénédiction de Juda le 17 décembre) et Moïse (Dt 31,24–30). Le livre de Judith est presque entièrement censuré : on trouve seulement la description de Judith veuve pour la « mémoire » de sainte Elisabeth de Hongrie, et un morceau de l'éloge de Judith pour celle de sainte Geneviève (propre de France). Pas question de célébrer ce qu'elle a fait d'Holopherne, c'est trop affreux... Même traitement pour Esther : c'est trop méchant pour les païens... Et c'est autant de

prophéties mariales et christiques – autant de beautés aussi – qui passent à la trappe.

C'est au point que le « jugement de Salomon » (1 Rois 3,16–28) a été supprimé. Dès 1966 un « schéma » déclarait que ce texte « *non pertinet ad catechesim quadragesimalem* » : n'est pas pertinent pour la catéchèse du carême. La liturgie confondue avec la catéchèse... Mais finalement il ne sera pertinent pour aucune partie de la liturgie... La sensiblerie moderne serait sans doute trop choquée par cet effroyable roi qui demande de couper un bébé en deux... Et voilà comment une des plus belles et plus célèbres pages de la Bible est passée sous silence dans la néo-« liturgie ».

Le Cantique des cantiques, dont la liturgie traditionnelle fait un abondant usage (d'abord pour la Sainte Vierge, mais pas seulement), a été quasiment expulsé de la néo-« liturgie » (on ne le trouve plus que dans la « mémoire » de sainte Marie Madeleine et l'office des lectures de la Visitation, plus deux fois en option). C'est un exemple tout particulier du mépris des novateurs pour la poésie sacrée, pour l'allégorie qui a nourri toutes les générations de mystiques, mais pas seulement, jusqu'au XXe siècle. Il en est de même des passages de l'Ecclésiastique qui sont en quelque sorte parallèles à ceux du Cantique des cantique.

Voici les références d'autres textes qui figurent dans la liturgie traditionnelle mais qu'on ne trouve nulle part dans le nouveau missel du dimanche, ni dans les 2.200 pages du nouveau missel de semaine, ni dans les plus de 7.000 pages (sic) de la Liturgia horarum. Il vaut la peine d'y aller voir de près, car les versets

censurés illustrent le propos de dom Nocent mis en exergue. Il y a des choses qu'il ne faut pas présenter aux fidèles parce que ce n'est pas conforme à la nouvelle religion.

Matthieu 21,14-16.

Jean 7,3-9 ; Jean 11-24, 31-36 ; Jean 8,46-48 ; Jean 12,17-19.

Romains 12,17-21 ; I Corinthiens 10,7-9 ; II Corinthiens 8,16-24 ; Galates 4,25, 28-30 ; Galates 3,16-21 ; Galates 6,1-10

Ephésiens 4,25-28 ; Philippiens 4,3 ; I Thessaloniens 2,15-17 ; I

Pierre 2,6-8 ; I Pierre 2,11-19 ; I Pierre 4,17-19 ; 2

Thessaloniens 2,3-8 ; Hébreux 1,7-12 ; Apocalypse 7,5-8.

Et de la magnifique allégorie de la « femme forte », qui termine le livre des Proverbes, et qu'on lit sans doute un peu trop souvent dans la liturgie traditionnelle, il ne reste que trois pauvres petits lambeaux.

Sans parler des textes qui ne figurent que dans des choix optionnels. Et il conviendrait de compléter le tableau avec des textes qui ne figuraient pas dans la liturgie traditionnelle mais qui ont été insérés dans le nouveau lectionnaire avec des coupures...

- Ce texte doit beaucoup aux études de Peter Kwasniewski parues sur les sites Rorate Caeli et New Liturgical Movement, et dans le recueil *Liturgy in the twenty-first century*.

#### 4. L'Avent (1)

Pour détruire rationnellement la liturgie, la commission ad hoc devait être assistée de sous-commissions. Dont une sur le calendrier, et une sur les collectes (les oraisons de la messe). La première question que se posa la sous-commission du calendrier fut celle-ci : doit-on laisser l'Avent comme premier temps de l'année liturgique, ou doit-on en faire le dernier temps ? Sic. Ce n'est pas une blague. Le prétexte était que l'Avent annonce aussi le retour du Christ... Finalement on décida de garder l'Avent au début de l'Année liturgique...

Pendant ce temps, la sous-commission des collectes élaborait les grands principes qui allaient commander son dur travail :

1. Ne pas répéter.
2. Corriger les textes corrompus.
3. Supprimer ce qui ne correspond pas à la vie de l'Eglise aujourd'hui, et les adapter aux besoins de la vie chrétienne de nos jours. (Cela deviendra ensuite : les rendre conformes aux « aspirations contemporaines » et adaptées à « la mentalité contemporaine ». Sic !)
4. Respecter les genres littéraires et les fonctions liturgiques (collectes, offertoire, postcommunion).
5. Toutes les oraisons sont adressées au Père.

6. Créer de nouvelles oraisons par centonisation, des oraisons entièrement nouvelles ne sont pas exclues.

« Ne pas répéter » : ce principe est contraire à toute tradition liturgique, et à toute tradition tout court. La répétition est au contraire un principe de base de la liturgie, comme elle est un principe de base de tout enseignement. C'est à force de répéter les mêmes psaumes, les mêmes prières, qu'on s'élève dans la vie spirituelle.

Dans la liturgie traditionnelle, la collecte de la messe du dimanche (qui est le plus souvent d'une grande richesse théologique et spirituelle) est l'oraison qui est répétée à toutes les heures et à toutes les messes de la semaine qui suit, sauf fête de saint, sauf aussi pendant le carême qui est un temps très spécial d'entraînement intense. Ainsi peut-on s'en pénétrer, et en goûter toutes les beautés. Pendant l'Avent, cela consiste essentiellement à répéter inlassablement au Christ : *Veni*. Viens, Seigneur Jésus. Viens sur notre terre. Viens nous sauver.

Donc beaucoup d'oraisons de l'Avent sont, *depuis toujours*, adressées au Fils, à celui qui vient. Alors que dans le reste de l'année les oraisons sont généralement adressées au Père. Mais le rationalisme obtus des réformateurs a voulu que toutes les oraisons soient adressées au Père. Peu importe le caractère particulier de l'Avent. On décrète qu'il n'en a plus, au nom de l'uniformisation générale. Et comme en outre il ne fallait pas répéter, il fallait donc trouver ou inventer des collectes pour tous les jours de l'Avent... Car on a fabriqué des messes pour tous les jours de l'Avent, et pour tous les jours de l'année, alors que déjà

les pratiquants du dimanche se font rares, et c'est d'autant plus absurde pour l'Avent que, là où des fidèles se pressent encore à la messe de semaine, comme en Pologne, c'est pour la messe de la Sainte Vierge, aux flambeaux, toujours identique...

« Ces collectes christocentriques de l'usus antiquior, tant quant à leur destinataire que par leur répétition, soulignent l'urgence du cri de l'Église pendant la période de l'Avent, le cri de toute l'humanité et de toute la création aspirant à la venue de son Seigneur, par un ineffable miracle, en son sein, pour le guérir et l'élever de l'intérieur : *VENI, DOMINE* – Viens, Seigneur Jésus, ne tarde pas. Maranatha. Lève-toi pour sauver une race déchue. Viens nous sauver de notre misère et de notre péché. Nous appelons le Messie, le Christ d'Israël, qui est déjà venu sur la terre, que nous souhaitons inviter à nouveau dans nos cœurs et qui reviendra pour juger les vivants et les morts. L'Avent est la saison de l'attente du Rédempteur et Sauveur tant espéré, et nous, dans notre sainte impatience, ne pouvons pas résister à l'appeler. *EXCITA*, disons-nous hardiment, encore et encore : Suscite ton pouvoir et viens, ne tarde pas, ne sois pas silencieux, ne sois pas invisible, ne nous laisse pas à notre misère. O Verbe, Vie éternelle, prends chair et touche-nous de Ta chair. Seule la Sainte Mère Eglise, remplie de l'Esprit de Dieu, pouvait oser ainsi prier, en plaçant ces paroles sur les lèvres de nos ancêtres et de tant de saints qui adoraient avec le rite romain traditionnel. »  
(Lauren Pristas, *The collects of the roman missal*)

La collecte du premier dimanche de l'année liturgique commence par les mêmes trois premiers mots que la collecte du dernier dimanche de l'année liturgique. La boucle est bouclée. Nous reprenons notre pèlerinage annuel.

Excita, quæsumus, Dómine, poténtiam tuam, et veni : ut ab imminéntibus peccatórum nostrórum perículis, te mereámur protegénte éripi, te liberánte salvári.

Eveille ta puissance, Seigneur et viens, pour que, dans le grand péril où nous sommes à cause de nos péchés, nous puissions trouver en toi le défenseur qui nous délivre et le libérateur qui nous sauve.

De façon plus littérale :

Fais lever ta puissance, Seigneur, et viens, pour que, des périls qui sont suspendus au-dessus de nous à cause de nos péchés, nous méritions d'être arrachés parce que tu nous protèges, et d'être sauvés parce que tu nous délivres.

Telle est la sublime première collecte de l'année dans la liturgie traditionnelle. C'est un chef-d'œuvre de saint Grégoire le Grand. Tout y est :

— L'urgence qui est le propre de l'Avent, de l'attente : abrège cette attente, vois dans quel péril nous sommes à cause de nos péchés, viens tout de suite !

— La reconnaissance que nous sommes pécheurs, sans chercher à nous excuser, à nous cacher, à finasser. Nous sommes en train de sombrer dans l'abîme parce que nous sommes pécheurs. C'est entièrement de notre faute.

— La confiance en celui qui sauve, la confiance en la rédemption qui nous est offerte. Parce que nous confessons notre péché, nous mériterons d'être arrachés aux périls par toi qui nous protèges, par toi qui es notre libérateur. Avec ce balancement, ce jeu des assonances, dans un rythme parfait : *te mereámur protegénte éripi, te liberánte salvári.*

Dans un premier temps (dans le schéma où ils énonçaient leurs six principes), les destructeurs n'avaient pas osé toucher à cette collecte, qui en quelques mots dit toute l'attente de l'Avent et toute l'attente de l'année liturgique. Mais l'entraînement révolutionnaire a eu raison de ce respect premier, et ils ont finalement osé enlever cette collecte. Ils l'ont néanmoins conservée, mais l'ont reléguée au premier vendredi, où personne ne la verra.

Pour la remplacer ils sont allés chercher une oraison du sacramentaire dit Vieux Gélisien. On se souvient que le 4<sup>e</sup> principe commandait de « respecter les genres littéraires et les fonctions liturgiques ». Eh bien on commence par ne pas respecter le principe qu'on a édicté. Car l'oraison qu'on a choisie est une postcommunion, indiquée comme telle dans le Gélisien, et dans les quelques codex où on la trouve, entre le VIII<sup>e</sup> et le Xe siècle, avant qu'elle disparaisse. Et elle n'a pas disparu par hasard, mais parce qu'elle n'est pas bonne. Elle n'est tellement pas bonne que les « restaurateurs » lui ont infligé pas moins de neuf modifications.

Voici le texte originel, suivi de celui qu'ils en ont fait :



Da, quaesumus, omnipotens Deus, cunctae familiae tuae hanc voluntatem in Christo filio tuo domino nostro venienti: in operibus iustis aptos occurrere, et eius dexteræ sociati regnum mereantur possidere caelesti.

Donne, nous (te le) demandons, Dieu tout-puissant, à toute ta famille cette volonté, dans le Christ ton fils notre Seigneur qui vient, de se présenter aptes par des œuvres justes, et qu'associés à sa droite ils méritent de posséder le royaume céleste.

Da, quaesumus, omnipotens Deus, hanc tuis fidelibus voluntatem, ut, Christo tuo venienti iustis operibus occurrentes, eius dexteræ sociati, regnum mereantur possidere caeleste.

Donne, nous (te le) demandons, Dieu tout-puissant, à tes fidèles cette volonté afin que, allant avec des œuvres justes à la rencontre de ton Christ, associés à sa droite, ils méritent de posséder le royaume céleste.

A première vue les réformateurs ont seulement supprimé quelques mots. Mais c'est une illusion d'optique. Si l'on regarde de plus près, les destructeurs ont profondément modifié la prière. Dans le Gélisien, la volonté que l'on demande à Dieu est la volonté *dans le Christ*, et c'est la volonté d'aller à sa rencontre et de mériter de posséder le royaume. Dans la nouvelle version, c'est une volonté qui n'est plus dans le Christ et qui n'a plus d'effet exprimé. On ne demande plus d'être « aptes », parce que ça va de soi que nous sommes aptes puisque nous avons « la volonté », et

puisque nous allons vers le Christ avec des œuvres justes nous méritons de posséder le royaume céleste...

Cette atmosphère pélagienne et activiste est typique de toute la néo-« liturgie ».

Il faut ajouter que la plupart des fidèles n'entendent pas la collecte en latin mais dans sa traduction, qui en français est (comme d'habitude) encore plus éloignée de l'original :

Donne à tes fidèles, Dieu tout puissant, d'aller avec courage sur les chemins de la justice à la rencontre du Seigneur, pour qu'ils soient appelés, lors du Jugement, à entrer en possession du Royaume des cieux.

La volonté est devenue le courage, on a supprimé la conjonction, le mérite est devenu appel, et pourquoi se gêner puisque c'est la créativité qui compte, et que le résultat est de toute façon qu'on ira tous au paradis...

## 5. L'Avent (2)

La nouvelle postcommunion du premier dimanche de l'Avent a été fabriquée à partir d'une collecte de l'Ascension (sic) et d'une secrète du mois de septembre du sacramentaire de Vérone. L'un des grands principes de la « restauration » (le troisième) était de respecter la fonction des oraisons : ici on a pris une *collecte* et une *secrète* pour faire une *postcommunion*...

Voici la collecte de l'Ascension (Veronese 173) :

Da nobis, Domine, non terrena sapere sed amare caelestia et, inter praetereuntia constitutos, jam nunc inhaerere mansuris.

Donne-nous, Seigneur, de ne pas avoir de goût pour les choses terrestres mais d'aimer les choses célestes et, placés parmi les choses qui passent, d'adhérer déjà à celles qui sont appelées à demeurer.

La secrète de septembre (Veronese 1053) :

Prosint nobis, Domine, frequentata mysteria, quae nos a cupiditatibus terrenis expediant et instituant amare caelestia.

Que nous profitent, Seigneur, les mystères célébrés, afin qu'ils nous débarrassent des désirs terrestres et qu'ils nous fassent aimer les choses célestes.

Et la postcommunion fabriquée à partir de ces deux oraisons :

Prosint nobis, quaesumus, Domine, frequentata mysteria, quibus nos, inter praetereuntia ambulantes, iam nunc instituis amare caelestia et inhaerere mansuris.

Que nous profitent, Seigneur, les mystères célébrés, par lesquels tu nous fais déjà maintenant, nous qui marchons parmi les choses qui passent, aimer les choses célestes et adhérer à celles qui sont appelées à demeurer.

Et voici la « traduction » officielle de la néo-« liturgie » en français :

Fais fructifier en nous, Seigneur, l'eucharistie qui nous a rassemblés : c'est par elle que tu formes dès maintenant, à travers la vie de ce monde, l'amour dont nous t'aimerons éternellement.

1. L'opposition entre la recherche des choses de la terre et la recherche de celles du ciel a disparu, par la suppression du *non terrena sapere* du Veronese 173 et du *cupiditatibus terrenis expediant* du Veronese 1053.
2. Dans le Veronese 1053, les mystères nous font aimer les choses du ciel. Dans la nouvelle oraison, les mystères sont des instruments par lesquels Dieu nous fait aimer les choses du ciel. On s'éloigne de la théologie catholique selon laquelle les sacrements opèrent ce qu'ils signifient. Cette oraison permet de considérer les sacrements comme de simples symboles : elle peut être reçue par les protestants.
3. « *Constitutos* » a été remplacé par « *ambulantes* » qui ne se trouve dans aucune des deux oraisons qui ont fourni les ingrédients de la nouvelle. Or *constitutos* fait référence au fait que

**Dieu** nous a placés dans ce monde qui passe ; « ambulantes » au fait que **nous** marchons dans ce monde.

4. Dans la « traduction » française il n'y a même plus « ambulantes », il n'y a plus que « la vie » et « l'amour », et on a ajouté l'assemblée... C'est une caricature.

\*

La suppression de l'opposition entre la recherche des choses de la terre et la recherche de celles du ciel est systématique dans toute la néo-liturgie, alors que cette opposition est omniprésente dans la liturgie traditionnelle, et dans la spiritualité traditionnelle, parce qu'elle est omniprésente dans les évangiles et dans les épîtres.

Ainsi, la postcommunion traditionnelle du deuxième dimanche de l'Avent dit ceci :

Repléti cibo spirituális alimóniæ, súplices te, Dómine,  
deprecámur: ut, hujus participatióne mystérii, dóceas nos  
terréna despícere et amáre cæléstia.

Rassasiés de cet aliment de nourriture spirituelle, suppliants,  
Seigneur, nous te prions de nous apprendre, par la  
participation à ce mystère, à mépriser les choses de la terre  
et à aimer les choses du ciel.

La fin a été ainsi modifiée :

...terrena sapienter perpendere, et caelestibus inhaerere.

La « traduction » française officielle dit : « (apprends-nous) le vrai sens des choses de ce monde et l'amour des biens éternels ».

Toujours l'amour... et l'ambiguïté du « vrai sens » non défini.

Dom Antoine Dumas, l'homme qui a présidé à la fabrication des

nouvelles oraisons, traduit : « évaluer sagement les choses terrestres et adhérer aux choses célestes ».

Il explique :

« Le besoin d'adaptation s'est révélé nécessaire dans le cas de nombreuses oraisons, par souci de vérité. Par exemple, plusieurs textes, depuis longtemps trop connus, mettaient en opposition radicale la terre et le ciel ; d'où le couple antithétique, souvent répété dans l'ancien Missel : *terrena despiciere et amare caelestia* qu'il est possible de bien comprendre mais très facile de mal traduire. Une adaptation s'imposait donc qui, sans nuire à la vérité, tenait compte de la mentalité moderne et des directives de Vatican II. Ainsi, la prière après la communion du 2<sup>me</sup> dimanche de l'Avent dit très justement : *sapienter perpendere*, au lieu du mot : *despicere*, si souvent mal compris. »

S'il en est ainsi, il faut censurer l'Évangile, il faut censurer le Christ. Si l'on ne comprend pas ce que veut dire le mépris des choses de la terre par amour des choses célestes, on peut encore moins comprendre :

« Il dit à un autre: Suis-moi. Et il répondit: Seigneur, permets-moi d'aller d'abord ensevelir mon père Jésus lui dit: Laisse les morts ensevelir leurs morts. »

Ou encore :

« Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères, et ses sœurs, jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. »

Deux citations de Jésus chez saint Luc, l'évangile de la miséricorde... Il est clair que Jésus ne condamne pas l'œuvre de miséricorde et de simple respect de la loi naturelle qui consiste à enterrer ses parents, et qu'il ne condamne pas le commandement de Dieu relatif au respect des parents, ni son propre commandement d'aimer le prochain... Si les chrétiens sont censés comprendre ces hyperboles, ils comprennent d'autant mieux l'opposition entre le mépris des biens qui passent et la recherche des biens éternels : on ne peut priser les uns sans mépriser les autres, il faut *se détacher* des choses de la terre pour *s'attacher* aux choses du ciel. Il faut mourir au monde pour vivre avec Jésus-Christ. Etc. C'est le sens de la Croix, et des béatitudes. Cela n'empêche en rien de traiter sérieusement des affaires de la terre, et de se faire au ciel des amis avec le Mammon d'iniquité.

Si dom Antoine Dumas prend tout littéralement, au mépris de l'évidence et de l'intelligence de la pensée sémitique (qui doit être impérativement respectée, faute de ne rien comprendre à l'Écriture), on espère que son œil n'a jamais été pour lui une occasion de chute...

Mais on ne comprend que trop bien qu'il s'agit de « tenir compte de la mentalité moderne et des directives de Vatican II », à savoir ce que le fameux « esprit du concile », interprétant *Gaudium et Spes*, enseigne sur la « valeur » des choses de ce monde, tellement mises au pinacle qu'elles ne sont plus un obstacle dans la vie spirituelle. Or quiconque essaye de prendre au sérieux la vie spirituelle sait pertinemment que c'est faux. L'attrait des choses de ce monde, au détriment des choses d'en haut, est d'autant plus fort que l'on voit celles-là mais qu'on ne voit pas celles-ci, et

que cet attrait est exacerbé par le péché originel. C'est donc une très mauvaise action d'avoir partout supprimé la formule traditionnelle, dont il est si facile d'expliquer qu'elle n'est évidemment pas cathare... Et c'est une insulte aux martyrs qui « par amour pour le Christ ont méprisé le siècle ».



## 6. L'Avent (3)

Dans son livre sans équivalent *The collects of the Roman Missals* (muni du Nihil obstat et de l'Imprimatur), Lauren Pristas, professeur émérite de théologie à l'Université Caldwell (New-Jersey), analyse de façon très précise les différences entre les collectes des dimanches de l'Avent dans le missel traditionnel et dans le néo-missel. Voici l'essentiel de sa conclusion (les soulignés sont de moi).

« La théologie de la grâce à l'œuvre dans l'ensemble des collectes des dimanches de l'Avent de 1962 est plus manifeste, peut-être, dans la collecte du deuxième dimanche. Nous demandons à Dieu de réveiller nos cœurs pour préparer la voie pour son Fils, ce qui implique que si nous ne nous réveillons pas, nous ne pourrons pas nous préparer pour le Fils. Mais si nous ne préparons pas la voie du Fils, notre esprit ne sera pas purifié par sa venue ; et s'il n'est pas purifié par lui, nous ne pourrons pas servir Dieu. Tout ce qui concerne le salut vient de Dieu, nous attrape et nous transforme, puis nous ramène à lui avec notre propre volonté humaine pleinement engagée. Le tableau dépeint par les verbes dans les collectes de 1970 est assez différent. Ce n'est pas simplement que les impératifs sont beaucoup moins nombreux (trois) et plus faibles (*accorde* et *verse*); mais que les sujets humains, quelle que soit leur désignation (les fidèles, nous, ton peuple), sont beaucoup plus actifs ; en effet, ils sont le sujet de

cinq infinitifs actifs. (...) De plus, les verbes de mouvement des deux ensembles décrivent des mouvements exactement opposés: dans les collectes de 1962, le Christ vient à notre rencontre; dans celles de 1970, nous allons à la rencontre du Christ, nous arrivons, nous sommes amenés à, etc.

« Une deuxième différence est que les collectes de 1970 ne nomment aucun obstacle accablant. Contrairement aux collectes de 1962 dans lesquelles nous demandons à Dieu de réveiller nos cœurs afin de nous préparer à l'avènement de son Fils, dans les collectes de 1970, nous sommes deux fois décrits comme étant déjà pressés de le rencontrer et une fois comme attendant fidèlement la fête de sa naissance. La seule suggestion faite dans les collectes de 1970 que certaines choses pourraient nous amener à trébucher est la demande que Dieu ne laisse aucune œuvre terrestre nous entraver lorsque nous nous empressons – où les œuvres peuvent être comprises comme étant les nôtres ou celles des autres. En d'autres termes, la collecte n'insiste pas sur l'existence d'obstacles intérieurs. En fait, **les prières de 1970 ne contiennent aucune référence au péché ni à ses dangers ; aux ténèbres ou à l'impureté de l'esprit ; à la faiblesse humaine ou au besoin de miséricorde, de pardon, de protection, de délivrance, de purification.** En outre, l'idée que nous devons subir une transformation pour entrer au ciel n'est évoquée que par le mot *eruditio*, instruction ou formation, dans la collecte du deuxième dimanche.

« Une troisième différence est que ceux qui prient les collectes de 1970 ne cherchent pas l'assistance divine pour survivre aux périls ou pour commencer à faire du bien. En

effet, ils n'expriment aucun besoin de telles aides. Ils demandent plutôt à entrer au paradis à la fin. En revanche, ceux qui prient les collectes de 1962 ne cherchent pas explicitement le ciel, mais exigent – les verbes à l'impératif – une aide quotidienne immédiate et personnelle sur le chemin.

« Par ces trois différences, nous arrivons à un constat très délicat. En termes simples, la foi catholique considère que toute bonne action qui nous fait progresser vers le salut dépend de la grâce divine. Cette doctrine est formellement définie et elle ne peut être modifiée de façon à en inverser la portée. **Chaque nuance des collectes de l'Avent de 1962 exprime sans ambiguïté cette doctrine catholique de la grâce**, à la manière assez subtile et non didactique propre aux oraisons. **Bien que les collectes de l'Avent de 1970 ne contredisent pas explicitement l'enseignement catholique sur la grâce, elles ne l'expriment pas et, plus inquiétant, elles ne semblent pas l'assumer.** La question délicate est de savoir comment résumer cela équitablement, car, vu que les collectes de l'Avent de 1970 ne peuvent pas être légitimement comprises ou interprétées d'une manière incompatible avec la vérité catholique, il faut néanmoins reconnaître qu'elles sont susceptibles d'être mal comprises par ceux qui ne sont pas suffisamment instruits de la vérité catholique. »

Lauren Pristas, *Les oraisons des missels romains*, pp. 57–59

## 7. L'Immaculée Conception

La première grande fête que nous rencontrons au début de cette année liturgique est aussi le premier exemple du terrible appauvrissement opéré par la « réforme » liturgique. Dans la liturgie traditionnelle, l'Immaculée Conception est un chant tout tissé des éloges de l'Épouse dans le Cantique des cantiques et des textes des livres de la Sagesse qui nous montrent la Mère de Dieu créée avant les siècles, avec la salutation angélique et la vision de la Femme de l'Apocalypse.

Du Cantique des cantiques il ne reste que deux antiennes. En fait, même si on avait voulu garder ces textes magnifiques on n'aurait pas pu, puisque de huit répons (douze dans le bréviaire monastique) on est passé à... deux (on a gardé le premier et on a fabriqué un deuxième). Or de toute façon on ne le voulait pas. Preuve en est que les deux répons se gardent de citer les images si poétiques et donc si liturgiques de l'Ancien Testament.

Supprimée aussi l'impressionnante prophétie d'Ezéchiel, que ces myopes ne voient plus comme telle : « Cette porte sera fermée, on ne l'ouvrira pas, et un homme n'entrera pas par elle, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par elle : et elle sera fermée au prince. Le Prince lui-même siégera en elle. »

Des textes des livres de la Sagesse il ne reste rien. On a décidé que ces textes avaient été appliqués de façon indue à la Sainte

Vierge, et qu'il fallait donc en expurger la liturgie. Il ne s'agit pas seulement de la fête de l'Immaculée Conception, mais de toutes les fêtes de la Sainte Vierge, y compris de l'office et de la messe du samedi. Car ces textes étaient omniprésents : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, première née avant toute créature... Les abîmes n'étaient pas encore, et moi j'étais déjà conçue... ».

Les liturgies orientales n'ont pas appliqué ces textes à la Mère de Dieu. C'est une spécificité latine, et ce fut une trouvaille géniale. Ainsi, des siècles et des siècles avant la définition du dogme, même là où il n'y avait pas, ou pas encore, de fête « de la conception de la Sainte Vierge », on chantait l'image théologique de l'Immaculée Conception, de Marie née avant le péché, en ces images sublimes de la Sagesse.

A la messe, la néo-liturgie n'a donc plus la lecture du livre des Proverbes « Le Seigneur m'a possédée au début de ses voies avant qu'il ait fait quoi que ce soit au principe... ». Puisqu'il n'y a plus de graduel il n'y a donc plus non plus les éloges de Judith appliqués à Marie, et pour l'alléluia on n'a pas gardé non plus le verset du Cantique des cantiques qui annonce l'Immaculée Conception...

La traduction française rend plus indigente encore cette indigence, et ajoute dans la Préface de la messe une terrible ambiguïté qui ne se trouve pas dans le texte latin : « Car tu as préservé la Vierge Marie de **toutes les séquelles** du premier péché... »

La néo-« liturgie » est en langue vulgaire afin que les fidèles la comprennent immédiatement et facilement. Mais que comprend-

on ici d'emblée ? Tout le monde a souffert, ou non, des séquelles d'une maladie ou d'un accident. Ce que l'on comprend a priori, c'est que Marie a eu le péché originel, mais qu'elle n'en a pas eu de séquelles. Ce qui est contraire au dogme, mais aussi au reste de la néo-« liturgie » qui, même en français, affirme l'Immaculée Conception à plusieurs reprises.

Certes, dans un deuxième temps, à la réflexion, on peut considérer que le mot séquelles n'exprime pas forcément les suites d'une maladie ou d'un accident subi par la personne : par exemple je n'ai pas subi de séquelles de la Seconde Guerre mondiale. Mais la liturgie n'a pas été faite en français pour qu'on la comprenne dans un deuxième temps. Il y a là une ambiguïté, qui ne figure pas dans le texte latin, et qui a donc été délibérément introduite par les « traducteurs ».

N.B. Un signe avant-coureur de la catastrophe à venir fut la traduction officielle de l'épître de cette fête dans le missel de 1962 : « necdum erant abyssi et ego jam **concepta** eram » par « quand l'abîme n'était pas je fus **enfantée** ».

## 8. Les Quatre-Temps

— Et bien sûr ils ont supprimé les Quatre-Temps !

— Mais non ! Non seulement vous êtes excessif, comme d'habitude, mais en outre votre accusation est une contre-vérité. Les normes universelles de l'année liturgique ont même un chapitre sur le sujet.

— Ah oui. Il y est dit que c'est aux conférences épiscopales de fixer la périodicité, les dates, la manière de célébrer... Donc, c'est quand, les Quatre-Temps ?

— Euh... Les évêques ont oublié de le décider.

— Oui, depuis 50 ans. Donc, de facto, les Quatre-Temps ont été supprimés.

C'est une des hypocrisies de la « réforme » liturgique. Comme pour les Rogations, soumises au même régime, comme le Canon romain, comme les mémoires facultatives... On fait semblant de maintenir, mais en fait on supprime.

Aux Quatre-Temps, comme disent encore très bien les nouvelles Normes, « l'Église a coutume de prier le Seigneur pour les divers besoins des hommes, en particulier pour les fruits de la terre et les travaux des hommes, et de lui rendre grâce publiquement ».

L'Église *avait* coutume. Mais les novateurs voulaient en fait supprimer cette coutume, comme les pèlerinages, comme les

images dans les églises, comme le rosaire, comme les vieux cantiques, comme tout ce qui ressemble de près ou de loin à la piété populaire. Parce que c'est considéré comme de la superstition par les chrétiens « adultes » de notre époque. Dieu a autre chose à faire que de s'occuper de faire pousser le blé ou de faire tomber la pluie... Et puis nous ne sommes plus dans une civilisation rurale : on ne cultive plus les légumes, on les achète au supermarché.

Les Quatre-Temps sont la sanctification des quatre saisons, des solstices et des équinoxes. Donc la sanctification du cosmos. Mais pour les chrétiens adultes ce ne sont plus là que des symboles désuets.

Les Quatre-Temps de décembre ont donc été supprimés, alors qu'ils existaient avant même la liturgie de l'Avent. Comme en témoigne par exemple le sermon de saint Léon le Grand qu'on lisait avant 1960 aux matines du dimanche précédent : toutes les récoltes ont été engrangées, il faut remercier le Seigneur par un jeûne solennel.

Et voici la seconde raison de la suppression des Quatre-Temps : il faut supprimer tout ce qui rappelait le jeûne. On ne jeûne plus dans l'Eglise adulte. Même s'il y a des démons qui ne sortent que par la prière et par le jeûne. D'ailleurs dans les nouveaux Evangiles on a supprimé aussi le jeûne de cette phrase du Seigneur...

La messe du samedi des Quatre-Temps était conçue comme une liturgie d'ordinations, depuis toujours. Il y eut même un temps où c'était le seul jour ordinaire d'ordination à Rome. Et le jeûne avait



là pour fonction (aussi) de demander à Dieu que les nouveaux prêtres soient de bons pasteurs.

Mais maintenant on procède aux ordinations n'importe quand.

La suppression de la liturgie des Quatre-Temps a eu aussi pour « avantage » de supprimer deux oraisons dont on ne voulait plus parce qu'elles n'étaient pas conformes aux « aspirations contemporaines » ni adaptées à « la mentalité contemporaine », comme disait dom Antoine Dumas, le gâte-sauce en chef et Dr Frankenstein des nouvelles oraisons. Celles-ci, d'autant plus vénérables qu'elles existaient déjà avant même l'Avent, étaient trop « négatives » pour l'homme d'aujourd'hui :

Concéde, quæsumus, omnípotens Deus : ut, qui sub peccáti jugo et vetústa servitúte deprímimur ; exspectáta unigéniti Fílii tui nova nativité liberémur.

Dieu tout puissant, par un vieil esclavage, nous sommes écrasés sous le joug du péché ; faites que la naissance nouvelle de votre Fils unique que nous attendons nous rende la liberté.

Preces pópuli tui, quæsumus, Dómine, cleméner exáudi : ut, qui juste pro peccátis nostris afflígitur, pietátis tuæ visitatióne consolémur.

Par pitié, Seigneur, exaucez les prières de votre peuple. Et puisque nous subissons les épreuves que nous ont méritées nos péchés, apportez-nous le réconfort quand vous viendrez à nous, plein de bonté.

## 9. La vigile de Noël

En la vigile de Noël a lieu une cérémonie particulière et émouvante, à la fin de l'office de prime : le chant, sur un ton solennel, du martyrologe du jour. Lequel annonce la naissance du Christ à la fin d'un résumé de l'histoire du monde depuis la création.

La suppression de l'office de prime par les massacreurs de la liturgie a supprimé ipso facto cette antique particularité de la vigile de la Nativité.

Jugeant à juste titre que c'était une perte dommageable, Jean-Paul II a exhumé cette proclamation en 1980. Comme prime n'existait plus, il l'a assignée au début de la « messe de la nuit ». Non seulement il n'a guère été suivi, du moins chez nous, mais il a laissé les saboteurs, toujours actifs, la saboter. Au lieu de garder avec le respect religieux qui s'impose une chronologie qui fait débiter l'histoire du monde « il y a 5.199 ans » (d'autant plus intéressante que c'est le comput d'Eusèbe de Césarée selon la Septante grecque, donc adopté par Rome avant la Vulgate), on a mis le texte au goût du jour en supprimant ce qu'on considérait comme une obsolète naïveté, et en supprimant d'autres dates, non sans remplacer certaines par d'autres naïvetés, celles des historiens rationalistes d'aujourd'hui : la datation de l'Exode est arbitrairement celle de la stèle égyptienne de Mérenptah au lieu

de celle de la Bible, alors que cette stèle ne parle pas de l'Exode mais d'une victoire sur Israël qui est « détruit ».

Et l'on a bêtement supprimé la mention que la Nativité eut lieu au « sixième âge du monde », puisqu'on ne veut plus rien comprendre au symbolisme, même expliqué par les docteurs de l'Eglise...

## 10. Noël

Naguère tout le monde savait, même les incroyants, qu'à Noël il y a une messe de minuit. Cela aussi a été supprimé. Pas officiellement, mais dans les faits, comme tant d'autres choses. On a gardé la même dénomination, « missa in nocte », messe de la nuit, mais avant la révolution liturgique les textes précisait que cette messe commençait « in media nocte », à minuit, parce que c'était traditionnellement l'heure de la naissance du Sauveur. Il suffit de ne plus le préciser, et « in nocte », c'est n'importe quand. Comme il fait nuit très tôt le 24 décembre, on voit des « messes de la nuit » célébrées à 18h, voire 17h. Ce qui permet bien sûr de réveillonner à une heure bourgeoise, et de ne pas subir les affres de dom Balaguère... Ce que les soi-disant restaurateurs de la liturgie ne vous disent pas, c'est que si l'on voulait restaurer l'heure de la première messe de Noël comme aux premiers siècles il aurait fallu la programmer dans la deuxième partie de la nuit, puisqu'on l'appelait « in galli cantu », au chant du coq, mais bien avant la fin de la nuit puisque la messe suivante était célébrée « in primo mane », à la première lueur du jour. Alors adieu le réveillon...

La messe continua de s'appeler « in galli cantu » dans les missels alors qu'elle avait été depuis longtemps fixée à minuit, pour des raisons symboliques évidentes : c'est au milieu de la plus profonde nuit de l'année que surgit la lumière divine.

La liturgie attend le dimanche dans l'octave pour le souligner, par l'introït de la messe, avec une autre image : celle du Verbe de Dieu qui descend au milieu du plus grand silence :

Dum médium siléntium tenérent ómnia, et nox in suo cursu médium iter háberet, omnípotens Sermo tuus, Dómine, de cælis a regálibus sédibus venit.

Tandis que tout se tenait au milieu du silence, et que la nuit, dans sa course, était au milieu de son chemin, ta parole toute-puissante, Seigneur, vint des cieux, du trône royal.

Ce texte est d'autant plus saisissant que dans le livre de la Sagesse il évoque... l'ange exterminateur qui vient tuer tous les premiers nés de l'Égypte...

Ce stupéfiant introït a été renvoyé par les destructeurs de la liturgie au deuxième dimanche après Noël. Pour ceux qui par hasard continueraient à chanter un « chant d'entrée » qui soit celui des livres officiels. Mais en faisant cela ils savaient qu'en fait même là où ce serait le cas il disparaîtrait : le deuxième dimanche après Noël est, dans leur calendrier, celui de la célébration de l'Épiphanie partout où elle n'est pas un jour férié. Ainsi les missels en français ne le donnent même pas.

La parole dont parle cet introït est le Verbe qui se fait homme. A la messe de minuit il nous dit : « Le Seigneur m'a dit : tu es mon fils, aujourd'hui je t'ai engendré ». *Dóminus dixit ad me : Fílius meus es tu, ego hódie génui te*. L'engendrement du Fils dans le jour éternel devient l'engendrement dans la chair. Telle est la descente du Verbe tout-puissant qui se fait enfant dans la crèche. Ce verset extraordinaire du psaume 2, rendu plus extraordinaire

encore par sa sublime mélodie grégorienne, est devenu facultatif dans la néo-« liturgie », c'est-à-dire qu'il a disparu. On l'a remplacé par un chant qui commence par « Tous ensemble ». Sic. Il semble que ce soit la « traduction » de *Gaudeamus omnes in Domino...* (Chant d'entrée lui-même facultatif, d'ailleurs, puisqu'en fait on chante ce que décide l'« équipe d'animation liturgique ».) Et en prime on supprime la saisissante prophétie christique que constitue ce verset. (On l'a aussi supprimé de ce qui était l'office des matines, où il était la première antienne. On l'a remplacé par « Le Christ nous est né »...)

\*

Messe de minuit traditionnelle :

Deus, qui hanc sacratissimam noctem veri lúminis fecísti  
illustratióne claréscere : da, quæsumus ; ut, cujus lucis  
mystéria in terra cognóvimus, ejus quoque gáudiis in cælo  
perfruámur.

Néo-messe de la nuit :

Deus, qui hanc sacratissimam noctem veri luminis fecisti  
illustratione clarescere, da, quaesumus, ut cuius in terra  
mysteria lucis agnovimus, eius quoque gaudiis perfruamur in  
caelo.

La collecte de la messe de minuit a subi trois modifications. Deux sont des interversions de mots dont on ne voit pas l'utilité, sinon de montrer qu'il faut tout changer et qu'on connaît mieux l'ordre des mots latins que les Romains. La troisième est un changement qui paraît anodin mais qui ne l'est pas. Le verbe *cognovimus* est

devenu *agnovimus*. Seul le préfixe change. Mais il y a plus qu'une nuance.

D'abord il convient de souligner qu'on ne trouve « *agnovimus* » dans aucun ancien manuscrit liturgique (alors que les « restaurateurs » prétendent rétablir la pureté originelle des oraisons).

Mais surtout, *agnosco* est un verbe plus faible que *cognosco*. *Agnosco*, c'est *ad-gnosco*, c'est percevoir, reconnaître, de l'extérieur. Alors que *cognosco*, c'est *con-gnosco*, connaître, par une connaissance intime, intérieure. La nouvelle collecte dit que nous appréhendons le mystère de la lumière, l'ancienne dit qu'en cette très sainte nuit nous le *connaissons*. Contrairement au monde qui *ne l'a pas connu*, comme dit le prologue de saint Jean : l'allusion disparaît si l'on utilise *agnosco*.

Cela dit, pour ce qui est de l'espace francophone, cette analyse est dépourvue de tout intérêt, puisque de toute façon dans la « traduction » française « *agnovimus* » paraît être rendu par « illuminés ». Sic.

\*

A la messe du jour de Noël, on a carrément remplacé la collecte traditionnelle : elle était intolérable pour la « mentalité contemporaine », puisqu'elle parlait de l'esclavage du péché :

Concéde, quæsumus, omnípotens Deus : ut nos Unigéniti tui nova per carnem Natívitatis líberet ; quos sub peccáti iugo vetústa sérvitus tenet. Per eúndem Dóminum.

Nous vous en prions, Dieu tout puissant, que votre Fils éternel, par sa nouvelle naissance en notre chair, vienne nous délivrer de l'ancien esclavage qui nous maintient sous le joug du péché.

La « mentalité contemporaine » ne supporte pas ce langage de vérité, qui fait pourtant prendre pleinement conscience de l'authentique réalité de la « bonne nouvelle ».

On l'a remplacée par la prière d'offertoire du missel traditionnel que dit le prêtre quand il verse une goutte d'eau dans le calice pour la mélanger au vin : « Deus, qui humanae substantiae dignitatem... » (sans la mention de « ce mystère de l'eau et du vin »). C'est assurément une magnifique prière, et ce fut effectivement une collecte de Noël avant saint Grégoire le Grand. Mais quand on célèbre la messe traditionnelle on la dit tous les jours... et même trois fois à Noël... Ce fut un trait de génie (ambrosien, semble-t-il) de lui donner ce rôle à l'offertoire, et une belle décision de saint Pie V de la maintenir (elle ne paraissait pas très répandue dans les missels romains).

*Deus, qui humanae substantiae dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti : da nobis per hujus aquae et vini mysterium, eius divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostrae fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster : Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus : per omnia saecula saeculorum. Amen.*

O Dieu, Toi qui a admirablement fondé la dignité de la nature humaine et l'a restaurée plus admirablement encore,



donne-nous par le mystère de l'eau mêlée au vin de prendre part à la divinité de Celui Qui a daigné partager notre humanité, Jésus Christ, Ton Fils, notre Seigneur. Qui vit et règne avec Toi dans l'unité du Saint Esprit, Dieu dans tous les siècles des siècles. Amen.

## 11. Le 1<sup>er</sup> janvier

La première question que se posa la commission chargée de la réforme du calendrier liturgique fut de savoir si le jour octave de la Nativité devait être dédié à la mémoire de Marie Mère de Dieu ou à la célébration du Nom de Jésus. La réponse presque unanime des experts (seul Johannes Wagner, responsable de l'Institut liturgique de Trèves, ne vota pas en ce sens) fut que le 1<sup>er</sup> janvier devait être consacré à Marie parce que la Maternité de Marie était la plus ancienne fête mariale à Rome. Selon le principe des novateurs, qui était de détruire la tradition au nom de ce qui est « le plus ancien ».

Or, en réalité, il n'y a *jamais* eu de fête mariale le 1<sup>er</sup> janvier à Rome.

Les « experts » avaient pris pour pain bénit ce qui était en fait l'une des deux grandes impostures de dom Bernard Botte, premier directeur de l'Institut supérieur de Liturgie de Paris et (donc) gourou de la réforme liturgique. L'autre imposture de dom Botte, la plus connue, est le soi-disant « canon d'Hippolyte de Rome » (plus exactement anaphore d'Hippolyte), « le plus ancien » puisque datant du III<sup>e</sup> siècle, dont il est prouvé qu'il n'est ni d'Hippolyte, ni du III<sup>e</sup> siècle, ni romain. Mais on continue de le prétendre un peu partout dans l'Eglise, et surtout, comme il est très court, il est devenu la prière eucharistique de très loin la plus utilisée, et même la seule en de nombreux endroits.

Sans doute dira-t-on une fois de plus que j'exagère, et qu'il ne s'agit pas d'impostures mais d'erreurs. Ce serait le cas si l'on parlait d'un liturgiste amateur dans mon genre. Mais ici on parle d'un des plus éminents liturgistes du XXe siècle. Et quoi qu'il en soit c'est bien une imposture de continuer à parler de l'anaphore d'Hippolyte, comme de continuer de dire que le 1<sup>er</sup> janvier est la date de la plus ancienne fête mariale à Rome. Il est vrai que Paul VI, sur la foi de ses experts, avait repris l'imposture à son compte dans *Marialis cultus* : « La solennité de sainte Marie, Mère de Dieu, ainsi placée au 1<sup>er</sup> janvier selon l'ancienne coutume de la liturgie de Rome ».

C'est en 1933 que dom Botte avait fait savoir à ses collègues émerveillés qu'il venait de découvrir cette fête mariale. Il en avait même entièrement reconstitué la messe. Dès 1936, le P. Bernhard Opfermann répondait dans la même revue (*Ephemerides liturgicae*) : « L'hypothèse de B. Botte ne coïncide pas avec les faits. » L'année précédente, le moine de Solesmes dom René-Jean Hesbert avait déjà relevé, de son côté, qu'aucun sacramentaire ni aucun lectionnaire romain ne parle d'une messe mariale le 1<sup>er</sup> janvier : ils donnent une messe de l'octave de la Nativité. (Pour être précis, comme l'avait signalé dom Hébert, le sacramentaire d'Hadrien a une oraison « mariale »... mais c'est celle du 1<sup>er</sup> janvier dans la liturgie traditionnelle..., et le sacramentaire indique : « Mense januaria in octabas Domini ad sanctam Mariam ad martyres » : au mois de janvier en l'octave du Seigneur, à Sainte-Marie aux martyrs. Car tous les livres indiquent que la messe papale du 1<sup>er</sup> janvier était célébrée dans cette église consacrée en 609 par Boniface IV. Mais ce n'est pas parce que la

première messe de l'année est célébrée dans une église mariale que c'est une messe mariale : l'intitulé le dément clairement. Et l'évangile était déjà – logiquement – celui de la circoncision.

Reprenant minutieusement tous les éléments connus du VII<sup>e</sup> siècle, dom Jacques-Marie Guilmard, moine de Solesmes, conclut : « La tradition romaine n'a assurément aucun formulaire de chant destiné à une messe mariale pour le 1<sup>er</sup> janvier. »

Pour être complet (pour ce qui est de Rome), il faut ajouter que certains manuscrits ajoutent à la messe de l'octave de Noël une messe de sainte Martine, dont le culte a été introduit par le pape Donus (676–678). L'un de ces manuscrits (K, vers 800) a « scae Mariae » au lieu de « natale scae Martinae » : il s'agit évidemment d'une erreur (l'évangile est celui des vierges sages et des vierges folles).

Mais cette erreur va faire florès de l'autre côté des Alpes : on trouve en Gaule au VIII<sup>e</sup> siècle trois antiphonaires « romano-francs » qui donnent pour le 1<sup>er</sup> janvier un « natale sanctae Mariae », avec un formulaire de messe des vierges, donc effectivement marial.

On note qu'a été gardé le mot « natale », qui indique a priori la mort d'un martyr, en l'occurrence sainte Martine... Mais les sacramentaires grégoriens ont pour le 13 mai « natale sanctae Mariae ad martyres ». Ici « natale » a le sens d'anniversaire de la consécration de l'église (et la messe est celle des martyrs). Ce qui a renforcé la confusion romano-franque.

Mais, même en Gaule, cette fête ne se trouve que dans trois antiphonaires et dans aucun autre livre liturgique (sacramentaire, évangélique), et elle ne franchira pas le siècle suivant...

## 12. L'Épiphanie

Au début, les membres de la commission chargée de « restaurer » le calendrier liturgique jugèrent qu'il fallait donner la permission de célébrer la fête de l'Épiphanie (et non plus la solennité transférée) le dimanche suivant le 6 janvier si le 6 janvier n'est pas un dimanche. Il y eut une voix discordante, en faveur du dimanche avant le 6 janvier. Finalement il fut décidé que l'Épiphanie serait célébrée le « deuxième dimanche de la Nativité » là où le 6 janvier n'est pas férié.

La commission répondait ainsi à une question qui ne se posait pas, si l'on voulait, comme ils le disaient, « restaurer » la liturgie. Car l'Épiphanie est la plus ancienne fête de la manifestation du Seigneur, antérieure même à Noël. Les experts faisaient semblant de s'inquiéter des gens qui n'allaient plus à la messe en semaine. Mais c'est pour cela qu'il y avait la solennité transférée au dimanche suivant...

C'est un exemple de cette hypocrisie qui est une des marques de fabrique de la réforme liturgique : l'Épiphanie restait le 6 janvier là où la fête est fériée, et elle était transférée au « deuxième dimanche de la Nativité » là où le 6 janvier n'est pas férié. Comme c'est le cas dans la plupart des pays, l'Épiphanie est, de fait, transférée au « deuxième dimanche de la Nativité », ce qui est une double rupture de la tradition. Pour la première fois dans l'histoire de l'Église le 6 janvier n'est plus la date de l'Épiphanie, et pour la

première fois une fête peut être transférée... au dimanche qui la précède. En outre disparaît le rapport entre les deux grandes Manifestations, l'Épiphanie, le 6 janvier, et la Transfiguration, le 6 août, sept mois plus tard.

Curieusement, la commission chargée de « restaurer » les textes liturgiques ne changea rien à l'office et à la messe de l'Épiphanie. Du moins à ce qui en restait après la destruction de pans entiers de l'office. Et c'est une occasion parmi d'autres de constater la perte de substance de la liturgie soi-disant restaurée.

Dans le soi-disant « office des lectures » qui a remplacé les matines (où il y a moins de lectures que dans les matines), il n'y a que deux répons, alors que les matines romaines en ont huit, et les matines monastiques douze. On a gardé le quatrième répons, et le dernier de l'office monastique. Et l'on a mis à la poubelle toute une série d'évocations scripturaires, symboliques, poétiques et musicales du mystère du jour, qui plongeaient dans la plus haute antiquité (dont, bien sûr, les répons qui évoquaient les *rois...*)

Surtout, on a supprimé les deux premiers répons, ceux qui chantaient le Baptême du Christ. *Hodie in Jordane...* Aujourd'hui, ce jour d'aujourd'hui, dans le Jourdain, alors que le Seigneur était baptisé, les cieux s'ouvrirent... Tel est le rappel, appuyé, que le mystère de l'Épiphanie est aussi celui du Baptême du Seigneur, qui est le seul objet de la liturgie byzantine du 6 janvier.

Sans doute répondra-t-on que la « réforme liturgique » a fait précisément du Baptême du Seigneur une fête à part entière, une semaine après l'Épiphanie. Mais le Baptême ce n'est pas une

semaine après, c'est le jour même. *Hodie*. C'est pourquoi la liturgie latine traditionnelle a, au jour octave de l'Epiphanie, une *commémoration* du Baptême du Seigneur.



### 13. La Purification de la Sainte Vierge

La destruction des matines a conduit, comme dans toute l'année liturgique, à la disparition de la majorité des répons, puisqu'il n'en reste plus que deux dans le soi-disant « office des lectures ». Pour comprendre la perte, voici le dernier répons des matines traditionnelles :

℞. Senex Puerum portábat, Puer autem senem regébat : \*  
Quem virgo concépit, virgo péperit, virgo post partum, quem génuít, adorávit.

℣. Accípiens Símeon Puerum in mánibus, grátias agens  
benedíxit Dóminum.

℞. Quem virgo concépit, virgo péperit, virgo post partum,  
quem génuít, adorávit.

℣. Glória Patri, et Fílio, \* et Spirítui Sancto.

℞. Quem virgo concépit, virgo péperit, virgo post partum,  
quem génuít, adorávit.

Le vieillard portait l'enfant, mais l'enfant dirigeait le vieillard. Celui que vierge elle a conçu, que vierge elle a mis au monde, vierge après avoir enfanté, celui qu'elle a engendré, elle l'a adoré. Siméon, prenant l'enfant entre ses mains, bénit Dieu en rendant grâces. Celui que vierge elle a conçu, que vierge elle a mis au monde, vierge après avoir enfanté, celui qu'elle a engendré, elle l'a adoré. Gloire au Père, au Fils

et au Saint-Esprit. Celui que vierge elle a conçu, que vierge elle a mis au monde, vierge après avoir enfanté, celui qu'elle a engendré, elle l'a adoré.

Ce répons a fait l'objet de nombreuses mises en musique par les polyphonistes de la Renaissance, mais il a été jeté à la poubelle par les « rénovateurs ». Même l'antienne « Senex Puerum portabat, Puer autem senem regébat », si caractéristique du grand style patristique, a été supprimée, non seulement de l'office, mais aussi de l'Alléluia de la messe.

La particularité de la fête de la Purification de la Sainte Vierge, qu'ils appellent (mais qu'on pouvait appeler aussi) la Présentation du Seigneur, c'est la bénédiction et la procession des cierges, d'où son nom populaire de chandeleur. Il était difficile de la supprimer complètement. Mais on l'a réduite à sa plus simple expression. Ainsi, il n'y a plus qu'une seule prière de bénédiction des cierges, selon deux formules au choix, dont une... qui ne parle pas de bénédiction. La messe traditionnelle a quatre prières de bénédiction (qui donnent lieu à 7 signes de croix sur les cierges, ce n'est pas par hasard) et une autre oraison avant la distribution des cierges.

Je ne citerai que la première, véritablement magnifique, mais qui déplaisait aux fabricants de la néo-« liturgie » parce qu'elle est pour eux un de ces exemples de la superstition qu'il fallait extirper (les cierges comme sacramentaux pour la santé du corps et de l'âme), et sans doute aussi parce qu'elle ne loue pas « le travail des hommes » mais celui... des abeilles qui selon l'ordre de

Dieu ont fait la cire... Voici donc ce qu'ils ont aussi mis à la poubelle :

Orémus. Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui omnia ex nihilo creásti, et jussu tuo per ópera apum hunc liquorem ad perfectionem cérei veníre fecísti: et qui hodiérna die petitiónem iusti Simeónis implésti: te humíliter deprecámur; ut has candélas ad usus hóminum et sanitátem córporum et animárum, sive in terra sive in aquis, per invocatiónem tui sanctíssimi nóminis et per intercessiónem beátæ Mariæ semper Vírginis, cuius hódie festa devóte celebrántur, et per preces ómnium Sanctórum tuórum, bene ✠ dícere et sancti ✠ ficáre dignéris: et huius plebis tuæ, quæ illas honorífice in mánibus desíderat portare teque cantando laudare, exáudias voces de cælo sancto tuo et de sede maiestátis tuæ: et propítius sis ómnibus clamántibus ad te, quos redemísti pretióso Sángvine Fílii tui: Qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui de rien avez créé toutes choses, et qui par un ordre donné et au moyen du travail des abeilles, avez fait que cette pâte sert à former ce cierge, c'est vous aussi qui, à pareil jour, avez exaucé la demande du juste Siméon ; nous vous en prions humblement, en invoquant votre saint nom, et par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, dont nous célébrons aujourd'hui la fête avec dévotion, et par les prières de tous vos Saints, daignez bénir, et rendre saints ces Cierges, pour l'usage des hommes, et pour la santé des

corps et des âmes, soit sur la terre, soit sur les eaux ; du ciel, votre sanctuaire, et du trône de votre majesté, exaucez les prières de votre peuple ici présent, lequel désire les porter avec honneur dans ses mains et vous louer par ses chants ; soyez enfin propice à tous ceux qui élèvent leurs voix vers vous, et que vous avez rachetés par le sang précieux de votre Fils, qui étant Dieu vit et règne en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

Et la somptueuse antienne *Adorna thalamum tuum, Sion*, qui est la traduction du début des apostiches des vêpres byzantines, et qui est donc, outre sa beauté intrinsèque, un émouvant témoignage d'unité liturgique, a été supprimé de la procession. Jusque-là a été la fureur des iconoclastes.

Adórna thálamum tuum, Sion, et súscipe Regem Christum: ampléctere Maríam, quæ est cœléstis porta: ipsa enim portat Regem glóriæ novi lúminis: subsístit Virgo, addúcens mánibus Fílium ante lucíferum génitum: quem accípiens Símeon in ulnas suas, prædicávit pópulis, Dóminum eum esse vitæ et mortis et Salvatórem mundi.

Orne, ô Sion, ta demeure, et accueille le Christ Roi ; reçois avec affection Marie, qui est la porte du ciel ; car elle tient entre ses bras le Roi de gloire à qui nous devons une lumière nouvelle. La Vierge s'arrête, offrant de ses mains un Fils engendré avant que fût l'astre du jour. Siméon le prenant entre ses bras, annonce aux peuples qu'il est le Maître de la vie et de la mort, et le Sauveur du monde.

Et bien entendu le répons d'entrée dans l'église (*Obtulerunt*) a également été supprimé...

## 14. La Septuagésime

*Delenda est Carthago*, disait Caton. *Abolendum est tempus Septuagesimae*, décidèrent les experts. Dès le 15 mars 1965 ils édictèrent :

« Abolendum est tempus Septuagesimae. Non ad vanam archeologiam, sed ut fideles bene videant progressionem anni liturgici et non disturbantur per diversas “anticipationes.” »

« Le temps de la Septuagésime doit être aboli. Non par vain archéologisme (sic), mais pour que les fidèles voient bien la progression de l'année liturgique et ne soient pas troublés par diverses “anticipations”. »

Le chef Bugnini écrira ensuite : « L'opinion prévalut qu'il devait y avoir une simplification. Il n'était pas possible de restaurer (sic) le Carême dans toute son importance sans sacrifier la Septuagésime, qui est une extension du Carême. »

Il y avait eu une hésitation, cependant : parce que nos « frères séparés » (en l'occurrence les luthériens, anglicans, épiscopaliens...) n'avaient pas l'intention d'abolir la Septuagésime... Mais au diable l'œcuménisme quand il s'agit de détruire ce temps qui, disait dom Guéranger, « forme une des divisions principales de l'Année liturgique ».

La véritable raison de l'impérieuse nécessité de supprimer la Septuagésime (qui existait déjà au temps de saint Grégoire le Grand) était que ce temps était un temps de pénitence. Et qu'il fallait supprimer l'idée même de pénitence, d'ascèse, de mortification. On ne pouvait quand même pas supprimer le Carême : on supprima néanmoins tout ce qui pouvait faire référence au jeûne. Et de ce fait la Septuagésime faisait double emploi.

Car la raison d'être de la Septuagésime est de préparer le fidèle à l'épreuve du Carême. Une préparation psychologique, et même physique, est nécessaire, pour affronter les 40 jours de jeûne. Certains critiques de la néo-« liturgie » ont dit que les réformateurs avaient fait fi des mécanismes et des ressorts de la psychologie humaine, que l'Eglise en sa tradition avait su respecter et mettre en œuvre. Mais ce n'est pas le cas. Puisqu'on supprimait la réalité physique et psychologique du Carême, sa préparation n'avait plus aucune raison d'être.

Sur le plan liturgique, c'est le violet de pénitence des ornements, la suppression du Gloria à la messe, et de tous les alléluias. Et à l'épître saint Paul nous prévient que nous allons entreprendre une course de fond, et les coureurs du stade, pour emporter le prix, « se privent de tout ».

Les oraisons de ces dimanches visent également à préparer le fidèle à la pénitence quadragésimale. La collecte de la Septuagésime dit :

Preces populi tui, quaesumus, Domine, clementer exaudi : ut qui *juste* pro peccatis nostris **affligimur** pro tui nominis gloria *miseriquiditer* liberemur.

Les prières de ton peuple, nous te le demandons, Seigneur, exauce-les avec clémence ; afin que, nous qui *très justement* pour nos péchés **sommes affligés**, pour la gloire de ton nom *miséricordieusement* nous soyons libérés.

Cette traduction littérale permet au non-latiniste de voir la construction en chiasme de la demande, autour du mot central : *affligimur* : nous sommes affligés. « Pour la gloire de ton nom » répond à « pour nos péchés », et « miséricordieusement », à la fin, répond à « justement », placé au début. La justice veut que nos péchés nous affligent, la miséricorde veut que, pour ta gloire, nous en soyons délivrés.

C'est à l'évidence un chef-d'œuvre de la liturgie latine. Mais il fallait le mettre à la poubelle, parce qu'il n'est pas du tout adapté à la « mentalité contemporaine ». On remarque à cette occasion que dans le néo-missel il n'y a *aucune* oraison où l'on reconnaisse être affligé par le péché ou par la pénitence.

La suppression de la Septuagésime supprime aussi tout un pan du symbolisme de l'année liturgique.

Le nom exact du dimanche de la Septuagésime est *dominica in septuagesima* : c'est le dimanche dans la semaine des 70 jours



avant Pâques. Il y aura ensuite le dimanche dans les 60 jours, puis le dimanche dans les 50 jours, et le dimanche suivant sera le premier dimanche dans les 40 jours : le premier dimanche de Carême (*quadragesima*).

Le chiffre 70 fait référence aux 70 ans de la captivité du peuple juif à Babylone. Babylone symbolise le monde dans lequel nous vivons, marqué par le péché, et dans lequel nous sommes en exil. Par opposition à Jérusalem, qui symbolise le monde de la grâce, dans lequel nous introduira le mystère de Pâques. Et le chiffre 7, qui était multiplié par 10 pour indiquer la durée de la malédiction, sera multiplié par lui-même (7 au carré, ce qui indique un changement de plan), après Pâques, pour aboutir à la Pentecôte (mot grec qui signifie cinquantième). Ce sont les 7 semaines entre la sortie d'Égypte et la révélation du Sinaï :  $7 \times 7 = 49$ , à quoi s'ajoute le 1 de l'éternité divine du lendemain des 7 semaines.

Les 70 ans de la captivité symbolisent toute l'histoire humaine, les 7 âges de l'humanité selon l'Écriture : d'Adam à Noé ; de Noé à Abraham ; d'Abraham à Moïse ; de Moïse à David ; de David à la captivité de Babylone ; du retour de la captivité à Jésus-Christ ; de la Résurrection à la fin du temps.

C'est pourquoi à la Septuagésime la liturgie traditionnelle commence à lire la Genèse : la création et la chute. A la Sexagésime le récit en arrive au Déluge. A la Quinquagésime au sacrifice d'Abraham. Toute l'histoire de l'humanité va se dérouler liturgiquement, depuis la fondation du monde jusqu'à l'événement fondateur, le centre de l'histoire, la Résurrection.

Alors les 40 jours de peine vont par retournement devenir 40 jours de joie, jusqu'à l'Ascension.

## 15. Le carême (1)

Emmenés par les Français Martimort et Jounel, les membres de la commission chargée de la réforme du calendrier liturgique (coetus 1) votèrent par 14 voix contre 3 et 1 abstention pour la suppression du mercredi des Cendres. La commission chargée des « rites particuliers dans l'année liturgique » (coetus 17) vota à l'unanimité pour la suppression du mercredi des Cendres.

Et pourtant le mercredi des Cendres figure toujours dans la néo-« liturgie ». Est-ce que Paul VI, déjà mécontent, dit-on, de la suppression de la Septuagésime, mit son veto ? La suppression du mercredi des Cendres entrerait pourtant pleinement dans la logique de la « réforme liturgique ». Elle répondait à deux des grands faux principes de cette « réforme » : revenir à la « pureté » primitive des rites liturgiques, et les faire correspondre à la mentalité et au mode de vie de l'homme d'aujourd'hui (deux principes du reste contradictoires, mais on n'était pas à ça près...)

En effet, le mercredi des Cendres fut d'abord, au IV<sup>e</sup> siècle, le premier jour de la pénitence des pécheurs publics, qui recevaient alors un cilice couvert de cendre et se retiraient dans un monastère avant d'être absous le Jeudi saint. Or il n'y a plus de pénitents publics depuis le moyen âge. Ce n'est qu'au XI<sup>e</sup> siècle qu'on commença à imposer les cendres à tous les fidèles. Or si la liturgie doit revenir à ce qu'elle était avant ce que les

« réformateurs » osaient appeler la « déformation grégorienne », à plus forte raison faut-il abolir un rite du XI<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, les quatre jours de jeûne ajoutés pour tout le monde avant le dimanche où commence la liturgie propre du Carême avaient pour but de faire passer le nombre de jours de jeûne de 36 à 40, afin que la pratique coïncide concrètement avec le symbolisme quadragésimal. Mais il y a très longtemps qu'on ne jeûne plus dans l'Église latine, et on se moque comme d'une guigne du symbolisme des nombres.

Enfin, il y a longtemps que les fidèles ne vont plus à la messe en semaine. La liturgie « restaurée » et « renouvelée » doit donc exclure une cérémonie telle que les Cendres un mercredi.

Comme les « experts » avaient, parmi toutes leurs qualités, celle de se poser des questions qui ne se posent pas, ils s'étaient doctement demandés si, une fois le mercredi des Cendres supprimé, il fallait transférer le rite de bénédiction et d'imposition des Cendres au premier dimanche de Carême. Étrange innovation : cela ne s'était jamais fait, donc, selon leurs propres principes, c'était exclu avant même que la question soit posée.

Quelques lignes du schéma de la commission du calendrier voulant supprimer le mercredi des Cendres résument toute l'affaire du Carême :

« On peut objecter qu'il n'y a plus 40 jours de jeûne si le Carême commence au premier dimanche de Carême (...). A cette difficulté on répond : 1. Le jeûne (au sens strict) est réduit à peu de jours sur presque toute la terre [*deux jours dans l'Église latine*] ; 2. Même le dimanche on doit jeûner des péchés et des vices et

exercer la charité envers le prochain. Ainsi peut être inculqué plus facilement le sens le plus authentique et parfait du jeûne. »

Enfin le mercredi des Cendres a été conservé, mais cela n'a pas empêché d'inculquer aux fidèles « le sens le plus authentique et parfait du jeûne », qui est une imposture pure et simple.

Depuis 50 ans l'Eglise enseignante enseigne un mensonge aux derniers catholiques à propos du jeûne. On leur rebat les oreilles avec les propos des prophètes sur le jeûne qu'agrée le Seigneur, qui est de s'abstenir des péchés et de ce qui conduit au péché. Quand un prophète dit que le jeûne que veut Dieu est un jeûne moral, cela ne remplace pas, mais suppose au contraire le jeûne corporel. Nous sommes des êtres corporels. Si nous rejetons le signe corporel, ce qu'il signifie n'est qu'une illusion. Une collecte des Quatre-Temps le dit très clairement :

Præsta, quæsumus, Dómine, famíliæ tuæ supplicánti : ut, dum a cibis corporálibus se ábstinet, a vítiis quoque mente ieiúnet. Per Dóminum.

Accordez, nous vous le demandons, Seigneur, à votre famille qui vous en supplie, que comme elle se prive corporellement d'aliments elle s'abstienne aussi spirituellement des vices.

Ou la collecte du vendredi après les Cendres :

Inchoáta ieiúnia, quæsumus, Dómine, bénígnò favore proséquere : ut observántiam, quam corporáliter exhibémus, méntibus etiam sincéris exercére valeámus.

Les jeûnes commencés, accompagnez-les, Seigneur, de votre faveur bienveillante, afin que l'observance que nous

manifestons corporellement nous l'accomplissons aussi dans la sincérité de nos âmes.

C'est en fait un leitmotiv des collectes du Carême évoquant le jeûne ou l'abstinence.

Saint Bède le dit aussi en peu de mots : « Le jeûne, en un sens général, consiste à s'abstenir non seulement des aliments, mais de tous les plaisirs charnels ; bien plus, à se défendre de toute affection au mal. Pareillement, la prière, en un sens général, ne s'entend pas seulement des paroles par lesquelles nous invoquons la clémence divine, mais aussi de tous les actes que nous accomplissons avec la dévotion de la foi pour servir notre Créateur. »

On n'apprend pas à prier sans apprendre d'abord des paroles, on n'apprend pas le jeûne spirituel sans passer par le jeûne corporel. Jésus lui-même disait aux pharisiens qui paient la dîme sur la menthe et l'aneth et laissent de côté ce qui est le plus important dans la loi : la justice, la miséricorde et la foi : « il fallait faire ces choses-ci, *et ne pas omettre celles-là*. » Et il y a des démons qui « ne sortent que par la prière et le jeûne ». Et quand Jésus dit que lorsqu'on jeûne il ne faut pas se faire une mine décomposée, cela suppose... qu'on jeûne.

Mais un grand principe est qu'il fallait que la liturgie corresponde à la vie de l'homme contemporain. Donc, comme de fait on ne jeûne plus dans l'Eglise latine depuis très longtemps (y compris dans les monastères, au mépris de toutes les Règles), il fallait supprimer dans la liturgie la mention du jeûne. Ainsi on supprima ou on modifia toutes les oraisons du Carême qui évoquaient le

jeûne. Sauf, pour une raison (à ma connaissance) inexplicée, la collecte du troisième dimanche de Carême (et la collecte et la postcommunion du mercredi des Cendres puisque finalement on le gardait).

Cette suppression presque totale de la mention du jeûne dans la liturgie fut grandement facilitée par un texte ahurissant de Paul VI, la constitution apostolique *Paenitemini* du 17 février 1966 qui abolissait le jeûne à partir du mercredi des Cendres 23 février 1966.

Cette décision est évidemment nulle et non avenue. Aucun pape ne peut abolir le jeûne. « Les jours viendront où l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront en ces jours-là. » Tous les pères de l'Eglise ont célébré les bienfaits de l'indispensable jeûne corporel. Ils ont été magistralement résumés dans la Préface qui est chantée à toutes les messes traditionnelles du Carême : *Qui corporáli jejúnio vitia cómprimis, mentem elevas, virtútem largíris et præmia* : toi qui par le jeûne corporel réprimes les vices, élèves les âmes, procures la force et la récompense. (Préface qu'on n'a pas osé supprimer, mais qu'on a reléguée en quatrième position des préfaces de carême, comme une sorte d'émouvant témoin obsolète.)

L'Eglise n'a pas à dissoudre sa discipline dans l'air du temps. Elle ne doit pas adapter sa liturgie à ce que vit l'homme contemporain, mais au contraire elle doit proposer la liturgie authentique qui montre à l'homme de tous les temps ce qu'est la vraie vie chrétienne à laquelle il doit tendre. Garder les multiples mentions du jeûne corporel dans la liturgie du Carême, alors que

le jeûne a depuis longtemps disparu dans l'Eglise latine, ce n'est pas de l'hypocrisie, ce n'est pas refuser « le souci de la vérité », comme osait le dire l'expert en chef des oraisons dom Antoine Dumas, c'est un rappel de ce que l'Eglise veut pour le bien des fidèles qui veulent vraiment vivre de la vie divine.



## 16. Le Carême (2)

Dès la « prière sur les offrandes » du mercredi des Cendres, apparaît ce qui est une constante de la « réforme liturgique » : la valorisation des actes humains au détriment du rôle de la grâce, jusqu'à un néo-pélagianisme qui pour être implicite n'en est pas moins prégnant, comme on l'a vu dès l'Avent.

Cette oraison est aussi un exemple de la tambouille des experts : on a pris le début d'une secrète du sacramentaire gélasien, et la fin d'une préface du sacramentaire ambrosien de Bergame. Puis on a dénaturé la secrète gélasienne, en lui donnant une tonalité pélagienne. Et enfin on y a accolé une expression de la préface ambrosienne en prenant soin de supprimer tout ce qui précédait et qui était une forte affirmation de la primauté de la grâce.

Voici le résultat :

Sacrificium quadragesimalis initii sollemniter immolamus, te, Domine, deprecantes, ut per paenitentiae caritatisque labores a noxiis voluptatibus temperemus, et a peccatis mundati, ad celebrandam Filii tui passionem mereamur esse devoti.

Nous immolons solennellement le sacrifice du début du carême, te priant, Seigneur, que par les labeurs de la pénitence et de la charité nous nous abstenions des voluptés

coupables et que, purifiés du péché, nous méritions d'être zélés à célébrer la Passion de ton Fils.

De l'oraison gélasienne on a supprimé « epularum restrictione carnalium », la restriction de viande, afin de gommer ce qui a trait au jeûne corporel. L'abstinence est remplacée par les labeurs de pénitence et de charité, que chacun interprète comme il veut, et qui modifie le sens de la prière. Mais surtout on a supprimé tout ce qui dans la préface ambrosienne reconnaît que c'est la grâce de Dieu qui nous permet de bien agir, qui nous accompagne avant et après l'action, qui confère l'efficacité de notre action, et in fine que c'est Dieu qui nous rendra capables de célébrer avec zèle la Passion, et non nos mérites...

Voici le texte latin et une traduction littérale.

Vere dignus . . . aeterne Deus, cuius nos misericordia praevenit ut bene agamus subsequitur ne frustra agamus, accendit intentionem qua ad bona opera peragenda inardescamus tribuit efficaciam qua haec ad perfectum perducere valeamus. Tuam ergo clementiam indefessis vocibus obsecramus, ut nos ieiunii victimis, a peccatis mundatos, ad celebrandam unigeniti filii tui domini nostri passionem facias esse devotos, per quem maiestatem.

... Dieu éternel, dont la miséricorde vient au-devant de nous afin que nous agissions bien, nous suit afin nous n'agissions pas en vain, embrase notre intention par laquelle nous soyons enflammés à accomplir des œuvres bonnes, confère l'efficacité par laquelle nous puissions être capables de les accomplir. Nous supplions donc ta clémence,

inlassablement, que tu fasses que, purifiés de nos péchés par les sacrifices du jeûne, nous soyons zélés à célébrer la Passion de ton Fils notre Seigneur.

Cette « prière sur les offrandes » du mercredi des Cendres est une de celles dont Antoine Dumas était le plus fier. Une des 11 qu'il cite en exemple dans son opuscule.

Une autre est la « prière sur les offrandes » du troisième dimanche de Carême, qui est un tripatouillage de la secrète du samedi de la deuxième semaine de Carême (autrement dit, de la veille, dans le missel traditionnel...). L'oraison traditionnelle dit :

His sacrificiis, Domine, concede placatus, ut, qui *propriis oramus absolvi delictis, non gravemur externis.*

Apaisé par ce sacrifice, faites, Seigneur, que, nous qui prions d'être absous de nos propres fautes, nous ne soyons pas chargés de celles d'autrui.

On remarque la construction de la demande en chiasme, avec au centre le mot *delictis*, et aux extrémités *propriis* et *externis*. Parallélisme en contraste renforcé par les verbes *absolvi* et *gravemur*.

Antoine Dumas et ses complices ont cassé le chiasme, et ont pondu ceci :

His sacrificiis, Domine, concede placatus, ut, qui propriis oramus absolvi delictis, fraterna dimittere studeamus.

Apaisé par ce sacrifice, fais, Seigneur, que, nous qui prions d'être absous de nos propres fautes, nous nous efforcions de pardonner celles de nos frères.

L'oraison, explique Dumas, « change l'expression : *non gravemur externis*, difficilement compréhensible, en : *fraterna dimittere studeamus*, décidément plus évangélique ».

Or l'expression supprimée est une citation du psaume 18, et elle est compréhensible par tous les pécheurs (mes péchés me suffisent amplement, épargne-moi ceux des autres...). Et elle est remplacée par une expression qui sort de nulle part, mais qu'on est censé trouver « décidément plus évangélique »...

Parmi les 11 oraisons que dom Antoine Dumas donne en exemple dans son opuscule, ces deux-là sont les seules où l'on trouve un mot pouvant indiquer que la vie chrétienne n'est pas toujours facile. C'est *labores* (les labeurs) dans la première, *studeamus* (nous nous efforçons) dans la seconde. Le moins qu'on puisse dire est que ces deux mots n'évoquent pas de graves difficultés... Mais ce sont les seuls. Tout le reste est « une présentation de la vie chrétienne dans laquelle rien ne menace le bien-être en Christ ou ne jette une ombre quelconque », souligne Lauren Pristas dans un article de *The Thomist* sur le nouveau missel. Quand les oraisons reprennent des oraisons traditionnelles, « toutes les difficultés réelles ou potentielles de la vie chrétienne citées dans les textes sources ont été supprimées ». Notamment « les dangers spirituels posés par les péchés des non-chrétiens, les attaques diaboliques, la fragilité humaine, les séductions du monde et les désirs désordonnés ».

Est-ce vraiment évangélique ?

Lauren Pristas ajoute : « La suppression de toute mention de ce qui présente des dangers pour le bien-être spirituel inclut la

pratique de modifier les textes afin qu'ils présentent les choses de ce monde sous un jour neutre ou tout à fait positif. Dumas, dans sa discussion de "*terrena despicere et amare caelestia*" [cf. mon chapitre 5], identifie "la mentalité moderne et les directives de Vatican II" comme les deux raisons des révisions de ce genre. Nulle part dans son essai, cependant, il ne mentionne explicitement les directives du Concile ou les aspects de la mentalité moderne qu'il juge devoir exiger de telles révisions. »

\*

La fabrication de la nouvelle collecte du quatrième dimanche de Carême est également très significative. On a pris la première partie d'une oraison du sacramentaire Gelasianus Vetus pour le mercredi de la deuxième semaine, on y a ajouté une expression d'un sermon de Carême de saint Léon le Grand, et on a inventé la fin.

Ce qui importe une fois de plus est ce qui a été supprimé. La fin de l'oraison du Gélisien, donc la demande qui était formulée, est que « par le saint jeûne nous soyons soumis de tout notre cœur ». Exit le jeûne, exit la soumission. Que l'on remplace par ceci : « afin que le peuple chrétien par une dévotion empressée et une foi alerte » (puisse se hâter vers les solennités à venir). Les mots sont bien dans saint Léon, et ils sont joliment expressifs, mais voici le texte originel : « puisqu'il convient que le peuple chrétien, en quelque degré d'abstinence qu'il soit établi, souhaite davantage se nourrir de la parole de Dieu que de nourriture corporelle, embrassons par une dévotion empressée et une foi alerte ce jeûne solennel... » En bref le propos de saint Léon est

gravement falsifié : l'empressement de la dévotion et de la foi ne concerne plus le jeûne mais la fête pascale...

Voici les textes.

GeV 178 :

Deus qui per Verbum tuum humani generis reconciliationem mirabiliter operaris, praesta, quaesumus, ut sancto ieiunio et tibi toto simus corde subiecti et in tua nobis efficiamu praece concordem.

Saint Léon :

« ... dignumque est ut populus Christianus in quantacumque abstinentia constitutus, magis desideret se Dei verbo quam cibo satiare corporeo, prompta devotione et alacri fide suscipiamus solemne jejunium... »

Néo-« liturgie » :

Deus, qui per Verbum tuum humani generis reconciliationem mirabiliter operaris, praesta, quaesumus, ut populus christianus prompta devotione et alacri fide ad ventura sollemnia valeat festinare.

Dieu qui par ton Verbe a merveilleusement opéré la réconciliation du genre humain, fais, nous t'en prions, que le peuple chrétien, par une dévotion empressée et une foi alerte, puisse se hâter vers les solennités à venir.

Il n'y a rien dans cette oraison qui soit spécifique du Carême, qui exprime quelque chose de la pénitence de l'homme blessé par le péché. Le contraste est saisissant avec la collecte traditionnelle du même dimanche :

Concede, quaesumus, omnipotens Deus, ut qui ex merito nostrae actionis affligimur, tuae gratiae consolatione respiremus.

Fais, nous te le demandons, Dieu tout-puissant, que nous qui sommes affligés à juste titre à cause de nos actions, nous reprenions haleine par la consolation de ta grâce.

### *Rappel*

Quand j'évoque les nouvelles oraisons c'est toujours dans leur texte latin officiel. Il convient de ne jamais oublier que la néo-« liturgie » ne les utilise quasiment partout qu'en traduction, selon la volonté de Paul VI et de ses experts. Or il peut y avoir très loin du texte à sa « traduction ». La postcommunion du mercredi des Cendres est un exemple particulièrement spectaculaire de la trahison de la « traduction », parce qu'on a gardé l'oraison traditionnelle mais qu'on lui fait dire tout autre chose, afin de ne pas évoquer le jeûne :

Percépta nobis, Dómine, præbeant sacraménta subsídium :  
ut tibi grata sint nostra ieiúnia, et nobis profíciant ad  
medélam.

Que les sacrements que nous avons reçus nous donnent,  
Seigneur, le secours, afin que nos jeûnes vous soient  
agréables, et servent à notre guérison.

Voici la « traduction » de la néo-« liturgie » :

Que cette communion, Seigneur, nous ouvre à la justice et à la charité, pour que nous observions le seul jeûne que tu aimes et qui mène à notre guérison.

Le « seul » jeûne n'est pas celui de l'oraison latine, mais celui où l'on ne jeûne pas...



## 17. L'Annonciation

Les experts ayant affirmé que la fête s'appelait « Annonciation du Seigneur » lorsqu'elle fut introduite à Rome, la fête s'appela ainsi dans le nouveau calendrier.

La réalité est que cette fête a eu de nombreuses appellations, et que dans le vénérable sacramentaire de saint Grégoire elle est appelée *Annuntiatio angeli ad beatam Mariam* : annonciation de l'ange à la bienheureuse Marie. Et dans les non moins vénérables *Ordines Romani* c'est *Annunciatio sanctae Mariae*. Dans le martyrologe romain c'est *Annuntiatio beatissimae Virginis genitricis Dei Mariae*. Au cours de l'histoire on a vu diverses appellations, comme *Annunciatio Domini* en effet, ou *Annuntiatio dominica*, *Annunciatio Christi*, *Conceptio Christi*... Mais l'appellation correcte ne peut pas être *Annuntiatio Domini*, d'autant que cette expression désigne le martyrologe du 25 décembre.

En outre, chez les byzantins, la fête s'est toujours appelée « Annonciation de la très sainte Mère de Dieu et toujours Vierge Marie ».

Le changement de nom, et donc de classification (la fête mariale devient « fête du Seigneur »), a pour but évident de diminuer le culte marial.

La comparaison entre la collecte du missel traditionnel et du nouveau missel est instructive. Une fois de plus les experts qui prétendaient « restaurer » la liturgie sont pris en flagrant délit de bricolage. Leur collecte est une de leurs inventions Frankenstein habituelles, faites de morceaux disparates accolés.

Voici la collecte traditionnelle :

Deus, qui de beátæ Maríæ Vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti : præsta supplicibus tuis ; ut, qui vere eam Genetrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur.

O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps humain à la parole de l'Ange dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie ; accordez à ceux qui vous en supplient que, nous qui la croyons véritablement Mère de Dieu, nous soyons secourus auprès de vous grâce à son intercession.

Et la nouvelle :

Deus, qui Verbum tuum in útero Vírginis Maríæ veritátem carnis humánæ suscípere voluísti, concéde, quæsumus, ut, qui Redemptórem nostrum Deum et hóminem confitémur, ipsíus étiam divínæ natúræ mereámur esse consórtes.

Dieu, qui as voulu que Ton Verbe prît véritablement une chair humaine dans le sein de la Vierge Marie, accorde-nous, nous T'en prions, puisque nous reconnaissons en lui notre Rédempteur, homme et Dieu, d'être associés à Sa nature divine.

On a gardé quelques mots de la collecte traditionnelle, on a supprimé l'ange, on a ajouté une expression de saint Léon le Grand, et on a inventé une fin, qui insiste sur « Dieu et homme » et reprend hors contexte une formule (modifiée) d'une prière de l'offertoire qu'on a supprimée dans l'ordinaire de la messe...

On remarque que cette collecte... n'évoque pas l'Annonciation, mais l'Incarnation, avec insistance sur Jésus Dieu et homme, ce qui est célébré à Noël. D'ailleurs l'invitatoire de la fête est celui de Noël, et les trois cantiques de l'« office des lectures » sont ceux de la Nativité dans le bréviaire monastique. Dans tout cet office il n'y a que l'unique répons qui évoque l'Annonciation.

Ainsi élimine-t-on de la collecte l'ange, qui est gênant pour une religion adulte dégagée des mythes et des superstitions d'un autre âge. On reprend une formule de saint Léon le Grand condamnant Eutychès : *veritatem carnis humanæ* : le Christ a pris la « vérité de la chair humaine », comme si la tendance actuelle n'était pas plutôt d'estomper sa divinité. Et pour les francophones on remarque que la traduction officielle a omis « *veritatem* »... Il n'est plus question de la maternité divine de la Sainte Vierge, remplacée par le Christ en deux natures. Et l'on a supprimé l'appel à l'intercession de Marie... A la place, on demande d'être participants de la nature divine, ce que demande tous les jours la messe traditionnelle dans une superbe oraison dont il ne reste que ce lambeau annuel...

## 18. La Semaine Sainte

La réforme de la Semaine Sainte, en 1955, avait déjà « simplifié » drastiquement la cérémonie des Rameaux et en avait profondément modifié la nature. La réforme Bugnini a achevé le massacre.

Elle donne deux oraisons au choix pour la bénédiction des rameaux, dont l'une reprend en partie l'oraison traditionnelle, mais... sans la formule de bénédiction !

La seconde antienne à chanter pendant la distribution des rameaux est supprimée, et la première devient un chant de la procession. (Il n'y a donc plus de chant prévu pour la distribution, qui n'est d'ailleurs pas mentionnée dans les rubriques.)

Sept des huit antiennes de la procession prévues dans le rite de 1955 sont supprimées. Ne reste que la dernière, pour l'entrée dans l'église : « *Ingrediente Domino* ». A condition qu'il y ait une procession, car les rubriques permettent explicitement qu'il n'y en ait pas. Elles permettent aussi de chanter autre chose que ce qui est indiqué...

A la messe, la Passion change chaque année : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, afin (c'est comme un principe de la « réforme ») que les fidèles n'aient aucun repère, et que la Passion ne puisse pas être chantée. Car en dehors des communautés religieuses il est quasi impossible d'avoir des chantres qui aient à leur

répertoire les quatre Passions. Mais de toute façon il n'est plus question de chanter la Passion, et d'ailleurs est prévue une lecture brève...

Cette destruction des repères est aussi la raison de la suppression du « temps de la Passion ». Le dimanche de la Passion (ou premier dimanche de la Passion selon la formulation de 1960) est devenu « 5<sup>e</sup> dimanche de carême ». De ce fait le chant de la Passion selon saint Matthieu n'a plus lieu au milieu du temps de la Passion. On a néanmoins laissé dans l'office des éléments de la liturgie du temps de la Passion... Peu nombreux, en raison du terrible appauvrissement de l'office divin, mais suffisants pour suggérer que l'orientation liturgique a changé : elle regarde désormais uniquement la Croix et le Crucifié. Pourquoi alors ne plus appeler « temps de la Passion » ce qui est toujours le temps de la Passion ? Et si c'est pour conserver l'unité du Carême, pourquoi ne pas appeler le dimanche des Rameaux 6<sup>e</sup> dimanche de carême ?

\*

La réforme de 1955 (faut-il rappeler que Pie XII avait nommé Bugnini secrétaire de la Commission pour la réforme liturgique en... 1948 ?) avait profondément modifié la Semaine Sainte, sous prétexte de remettre les offices à leurs heures normales, et de permettre aux fidèles de les suivre plus facilement. Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter. On remarquera seulement que les offices des Ténèbres, qui étaient tellement suivis par les fidèles au temps de la chrétienté, ne pouvaient plus l'être, puisqu'il s'agit des matines du Triduum, et qu'elles n'étaient donc plus célébrées la

veille au soir, mais au petit matin. La révolution de 1970 est allée tellement plus loin qu'elle a complètement détruit ces offices. Dans un sens c'est logique, puisque les matines ont été remplacées par un « office des lectures » qui se dit n'importe quand dans la journée. Mais on aurait pu penser que ces jours particuliers auraient quand même bénéficié d'une liturgie particulière. Pas du tout : c'est l'office des lectures habituel...

Les Lamentations de Jérémie ont donc disparu. Quant à la messe du Jeudi Saint, c'est une messe ordinaire. On a même supprimé le saisissant graduel *Christus factus est*. Il reste la translation du Saint Sacrement... sauf si l'on ne célèbre pas l'office du Vendredi Saint dans cette église.

\*

Les deux lectures liminaires de la fonction liturgique du Vendredi Saint (et leurs répons) ont été changées. Sans doute fallait-il enlever le beau texte d'Osée parce qu'il prophétise la résurrection le troisième jour et que les exégètes actuels rejettent toute interprétation prophétique des prophètes... De même le texte de l'Exode décrivant la Pâque, si extraordinairement suggestif, a été remplacé par un très court passage de l'épître aux Hébreux.

Par miracle on a gardé en ce jour la Passion selon saint Jean.

Dans les oraisons solennelles, devenues « prière universelle », on note l'absence de la prière pour les autorités publiques, en un temps où elles n'en ont jamais eu autant besoin... Quant à la prière « pour les hérétiques et les schismatiques », elle est devenue un vœu « pour l'unité des chrétiens »... La prière pour le peuple juif demande qu'il « mérite de parvenir à la plénitude de la

rédemption », sans mention d'une éventuelle reconnaissance que la rédemption passe par le Christ... Quant aux païens, devenus « ceux qui ne croient pas en Dieu », ils devraient parvenir à Dieu par la recherche de ce qui est droit...

A l'adoration de la Croix, pour ne pas perdre de temps on peut l'apporter déjà découverte...

On a gardé le reste (du moins dans l'original latin...), sauf les antiennes chantées pendant que le prêtre va chercher le ciboire, et deux des trois oraisons finales (ajoutant, à celle qui demeure, la perspective de la résurrection, qui ne s'imposait pas du tout à ce moment liturgique).

\*

A la veillée pascale, l'Exsultet est écourté et émondé. On a supprimé toute la fin à partir de « Precamur ergo te Domine », on a supprimé la nuit bienheureuse « qui a dépouillé les Egyptiens, enrichi les Hébreux » (comme on ne comprend plus le symbolisme on a trouvé ça immoral, je suppose...), et l'on a remplacé « incensi » par « laudis ». Cette substitution est typique du dernier état d'incompréhension des textes liturgiques. Pendant longtemps on avait cru que dans l'expression « incensi hujus sacrificium vespertinum » *incensi* voulait dire encens : le sacrifice vespéral de cet encens. Parce que dans le Temple, au « sacrifice du soir » (d'un agneau) on brûlait par ailleurs de l'encens sur l'autel ad hoc. Mais nulle part on ne parle d'« incensi sacrificium ». Et pour que le démonstratif *hujus* (« cet encens ») corresponde à quelque chose, c'est à ce moment-là qu'on enfonçait dans le cierge les cinq grains d'encens bénis auparavant. La réforme de 1955 fut sur ce

point judicieuse, renvoyant le rite des grains d'encens au début de la cérémonie, parce que *incensum* ne désigne pas ici l'encens, mais les cierges : c'est au début du développement sur la symbolique des cierges et de la cire. Le sens est celui de l'*Hymnus ad incensum lucernae* de Prudence : hymne pour l'allumage des lampes, au début des vêpres. On aurait pu croire l'affaire résolue. Mais non. Les experts de la « réforme liturgique » ont remplacé *incensi* par *laudis*... « Le sacrifice de cette louange ». Comme si on avait décidé qu'on ne comprenait pas et qu'on ne voulait pas comprendre que *incensum* veut dire ici « ce que l'on allume ». Et la phrase perd le sens précis qu'elle avait dans le développement, et que Pie XII avait retrouvé.

Naturellement il est question ici de l'Exsultet en latin, qui a quasiment disparu au profit de « traductions » qui elles-mêmes disparaissent face à un cantique qui s'inspire de l'Exsultet...

Les experts ont décidé qu'il devait y avoir sept lectures au cours de la vigile pascale. Ajoutant que... deux seulement sont obligatoires, l'une d'entre elles étant celle de l'Exode. En bref il y a donc deux lectures, et le récit de la Création, qui est fondamental, a toutes chances de disparaître puisque c'est le plus long et que le clergé et les équipes d'animation liturgique vont presque systématiquement au plus court. Dans le meilleur des cas ils se servent de cette possibilité pour « varier » les lectures d'une année à l'autre, ce qui est contraire au sens même de la liturgie.

Et on a décidé de casser le rythme de la messe de la Vigile en transférant les litanies et le rite baptismal après l'Évangile...



## 19. Pâques

C'est à propos de la collecte du dimanche de la Résurrection qu'on lit le propos le plus choquant, le plus impie, le plus inepte, de dom Antoine Dumas, le Dr Frankenstein des collectes du nouveau missel, le grand manitou de leur soi-disant « restauration ». Il fallait, dit-il, dégager la collecte de sa « déformation grégorienne ». Car, d'après lui, saint Grégoire le Grand, le grand ordonnateur de la liturgie latine, le grand orfèvre des oraisons, avait « déformé » une collecte existante. Il fallait donc retrouver la collecte originelle. Et une fois retrouvée il fallait... la modifier, parce qu'elle n'était pas satisfaisante... et l'on a donc inventé une nouvelle fin. La vraie raison de ce tripatouillage est qu'il fallait supprimer la teneur anti-pélagienne de la collecte de saint Grégoire. Comme d'habitude.

Ce n'est pas seulement la collecte de Pâques qui est en cause. Le propos de dom Dumas était général : nombre d'oraisons ont subi la « déformation grégorienne », d'où précisément la nécessité de « restaurer » les oraisons dans leur pureté d'avant saint Grégoire le Grand... Et c'est ce qu'il a réussi à faire gober à toutes les autorités post-conciliaires...

Voici la collecte traditionnelle de Pâques, telle qu'elle figure dans les missels depuis toujours :

Deus, qui hodierna die per Unigenitum tuum, aeternitatis nobis aditum devicta morte reserasti : vota nostra, quae praeveniundo aspiras, etiam adjuvando prosequere.

O Dieu, qui avez en ce jour, par la victoire de votre Fils unique sur la mort, ouvert pour nous l'entrée de l'éternité : secondez de votre secours les vœux que vous nous inspirez, en nous prévenant au moyen de votre grâce.

Les vœux que nous formons pour notre avancement spirituel, c'est Dieu qui nous les inspire, et nous lui demandons de nous aider à les réaliser. Et nous le lui demandons en ce jour où il nous a ouvert les portes de l'éternité par sa victoire sur la mort. Pour que nous puissions entrer avec lui. On insiste sur le fait que c'est lui, c'est sa grâce, qui nous fera entrer, et non nos belles aptitudes d'homme moderne. C'est cet accent d'humilité qu'il faut supprimer, que ne supporte pas l'orgueil de l'homme moderne. Oui, cette expression de la collecte, ciselée par saint Grégoire le Grand, se ressent du combat anti-pélagien de l'époque. Et ce serait une raison de la supprimer ? C'est au contraire une raison de la garder, car il n'y a pas eu d'époque aussi pélagienne que la nôtre.

La collecte originelle, selon dom Dumas, se trouve dans le recueil dit Gelasianum Vetus :

Deus, qui per Unigenitum tuum aeternitatis nobis aditum devicta morte reserasti, da nobis, quaesumus, ut, qui resurrectionis sollemnia colimus, per innovationem tui spiritus a morte animae resurgamus.

O Dieu, qui avez en ce jour, par la victoire de votre Fils unique sur la mort, ouvert pour nous l'entrée de l'éternité : donnez-nous, nous vous le demandons, nous qui célébrons les solennités de la Résurrection, de ressusciter de la mort de l'âme par la rénovation de ton Esprit.

Mais la fin de cette oraison (qu'on ne trouve que dans 7 anciens livres liturgiques, et qui a disparu au XI<sup>e</sup> siècle) ne plaisait pas non plus aux soi-disant « restaurateurs », parce qu'il y avait deux fois le mot « mort » dans une collecte de Pâques.

Voici le texte même de dom Antoine Dumas :

« Il est arrivé parfois que de beaux textes, retenus après une sélection sévère ou même parfaitement restaurés, et mis à la place qui leur convenait le mieux, ne donnent pas encore entière satisfaction. Dans ce cas, une légère adaptation demeurerait nécessaire. Le cas plus typique est celui de la collecte du dimanche de Pâques qui, dégagée de sa déformation grégorienne passée dans le Missel de Pie V et rendue conforme au meilleur témoin (Gélasien 463), se terminait par une chute regrettable évoquant la mort pour la deuxième fois en quelques mots. On a cru bon de mettre la finale en harmonie avec la joie pascale en remplaçant *a morte animae* par *in lumine vitae*. »

Il convient de signaler que si dom Antoine Dumas affirme que la collecte gélasienne précède celle de saint Grégoire, dom Louis Brou avait argumenté, dans un livre paru peu avant (1960), que selon lui la plus ancienne est celle de saint Grégoire et que la gélasienne est une adaptation. Une... déformation ? En 1973, dans un livre sur *Le péché originel dans la liturgie romaine*, où il

examine les oraisons des plus anciens sacramentaires de ce point de vue, Gerard Lukken a donné raison à dom Brou : la première partie de l'oraison a pour origine une phrase du commentaire de saint Grégoire sur le Premier Livre des Rois. Plus récemment, en 2011, Edward Schaefer, professeur à l'université de Floride et spécialiste de chant grégorien, a écrit dans un article sur l'herméneutique de continuité : « L'idée du Concilium selon laquelle la prière a été "corrompue" est donnée sans fondement et à l'encontre de ce que la tradition indique. »

On a déjà vu que ce que dom Dumas appelle « légère adaptation » est plus d'une fois une fabrication de bric et de broc, un assemblage de formules d'origines diverses, dont certaines non romaines. Ici l'adaptation est a priori légère, en effet, puisqu'on a remplacé « de la mort de l'âme » par « dans la lumière de vie ».

Deus, qui hodierna die, per Unigenitum tuum, aeternitatis nobis aditum, devicta morte, reserasti, da nobis, quaesumus, ut, qui resurrectionis dominicae sollemnia colimus, per innovationem tui Spiritus in lumine vitae resurgamus.

O Dieu, qui avez en ce jour, par la victoire de votre Fils unique sur la mort, ouvert pour nous l'entrée de l'éternité : donnez-nous, nous vous le demandons, nous qui célébrons les solennités de la Résurrection, de ressusciter dans la lumière de vie par la rénovation de ton Esprit.

L'expression « in lumine vitae » est une invention. Elle ne se trouve nulle part dans la liturgie, et elle est rarissime chez les pères, malgré le « habebit lumen vitae » de Jean 8,12.

Ce faisant, on a remplacé une fin d'oraison très claire et précise par une autre qui n'a pas d'antécédent dans la tradition et qui est très floue. Car on ne sait pas si le *resurgamus* de la fin a le même sens que le *resurrectionis* qui précède. En fait ils ne peuvent pas avoir le même sens, puisque le Christ est réellement ressuscité, et que pour ce qui nous concerne, ou bien nous sommes virtuellement ressuscités en lui, ou bien il s'agit de notre résurrection corporelle à la fin du temps. On ne sait pas. Alors que la fin de l'oraison gélasienne évoquait cette « résurrection » (dont saint Augustin a beaucoup parlé) qui est le passage de la mort de l'âme à la vie de l'âme, par la grâce de Pâques que nous communique le Saint-Esprit. Comme le dit Lauren Pristas, « un langage clair avec une signification spécifique a été échangé contre un langage agréable et à consonance positive de signification incertaine ».

\*

En ce qui concerne l'ensemble de la messe et de l'office du jour de Pâques, ce qui apparaît de façon spectaculaire est la suppression des anges. La péricope de l'évangile elle-même a été soigneusement choisie de façon à ce qu'aucun ange n'y apparaisse (il a bien fallu en passer par là lors de la veillée, ça suffit). Or toutes les antiennes des psaumes de l'office traditionnel du jour parlent des anges (et aussi aux matines le premier grand répons solennel et le commentaire de l'évangile par saint Grégoire le Grand, avant que Pie XII les supprime). L'ange du Seigneur descendit et roula la pierre, il y eut un grand tremblement de terre quand l'ange descendit du ciel, son aspect était comme l'éclair, il fit tellement peur aux gardiens qu'ils furent

comme morts, l'ange du Seigneur dit aux femmes : ne craignez pas... Cela peut paraître surprenant que les antiennes de la résurrection n'évoquent pas directement la résurrection. Mais la liturgie respecte le mystère. Personne n'a vu la résurrection. La résurrection du Christ, c'est un tombeau vide, avec un ange, ou deux anges. Des messagers qui nous annoncent le fait de la résurrection. La liturgie répète donc sans cesse « Surrexit Dominus vere », le Seigneur est vraiment ressuscité, mais pour en savoir davantage il faut, dans un premier temps, s'en remettre aux anges. Et ces antiennes sont celles de toute la semaine de Pâques, tandis que d'autres éléments de la liturgie détaillent les autres aspects... Evidemment, quand on ne croit plus aux anges, on n'a pas d'autre solution que de les supprimer...

## 20. Le temps pascal

La collecte du dimanche in albis en l'octave de Pâques (devenu deuxième dimanche de Pâques) a été renvoyée, dans la néo-« liturgie », au samedi avant la Pentecôte (car il n'y a plus de vigile de la Pentecôte).

Elle a été remplacée par une oraison dont on voit au premier coup d'œil qu'elle n'est pas romaine, et qu'une fois de plus l'équipe de spécialistes qui prétendait « restaurer » la « liturgie romaine » mentait à qui voulait les entendre.

Voici cette oraison :

Deus misericordiae sempiternae, qui in ipso paschalis festi recursu fidem sacratae tibi plebis accendis, auge gratiam quam dedisti, ut digna omnes intelligentia comprehendant, quo lavacro abluti, quo Spiritu regenerati, quo sanguine sunt redempti.

Dieu d'éternelle miséricorde, qui par le retour de ces fêtes pascales elles-mêmes enflames la foi de ton peuple consacré, augmente la grâce que tu as donnée pour que tous par une intelligence juste comprennent par quel baptême ils ont été purifiés, par quel Esprit ils ont été régénérés et par quel sang ils ont été rachetés.

C'est une belle prière mais ce n'est ni le style ni la simplicité des antiques oraisons romaines. En fait elle vient du *Missale*

*Gothicum*, un livre qui témoigne de la liturgie gallicane au VIII<sup>e</sup> siècle, proche par bien des côtés de la liturgie wisigothique d'Espagne (mozarabe), comme en témoigne le fait qu'elle fait partie des oraisons dites « post nomina », qu'on chantait à l'offertoire après lecture des diptyques (« après les noms » de ceux qui offrent le Sacrifice et pour qui on l'offre). Elle a été reprise comme secrète (donc également à l'offertoire) dans des missels français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Voici la vraie collecte de ce dimanche, telle qu'elle a toujours figuré dans les missels et les sacramentaires romains jusqu'à l'avènement des « restaurateurs » :

Præsta, quæsumus, omnípotens Deus : ut, qui paschália festa perégimus, hæc, te largiénte, móribus et vita teneámus. Per Dóminum.

Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de faire qu'après avoir achevé la célébration des fêtes pascales, nous retenions, au moyen de votre grâce, l'esprit de ces fêtes dans nos habitudes et dans notre vie.

Bref, que nous vivions comme des ressuscités, après avoir expié nos péchés pendant le Carême. C'est simple, mais centré sur l'essentiel. Et il reste à le réaliser...

\*

La nouvelle collecte pour le « troisième dimanche de Pâques » (le deuxième dimanche après Pâques) commence par le début d'une bénédiction trouvée dans le sacramentaire gélasien, et se poursuit par la fin d'une prière pour les morts trouvée dans le sacramentaire léonin.



La prière du Gélisien :

Populus tuus, quaesumus, Domine, renovata semper exsultet animae j uventute, ut qui ante peccatorum veterioso in mortem venerat senio, nunc laetetur in pristinam se gloriam restitutum.

Que ton peuple, nous te le demandons, Seigneur, exulte toujours dans la jeunesse renouvelée de son âme, afin que, lui qui était arrivé à la mort dans sa décrépitude léthargique, se réjouisse maintenant qu'il est rétabli dans sa gloire première.

L'oraison du sacramentaire de Vérone, qui est manifestement une secrète et non une collecte :

His, quaesumus, domine, sacrificiis, quibus purgationem et viventibus tribuis et defunctis, animam famuli tui benignus absolve ; ut resurrectionis diem spe certae gratulationis exspectet

Par ce sacrifice, par lequel tu accordes la purification aux vivants comme aux morts, absous l'âme de ton serviteur, afin qu'il attende le jour de la résurrection dans l'espérance d'une joie certaine.

Voici la collecte fabriquée pour le « troisième dimanche de Pâques » :

Semper exsultet populus tuus, Deus, renovata animae iuventute, ut, qui nunc laetatur in adoptionis se gloriam restitutum, resurrectionis diem spe certae gratulationis exspectet.

Que ton peuple exulte toujours, ô Dieu, puisque la jeunesse de son âme a été renouvelée ; de telle sorte que se réjouissant maintenant d'avoir été rétabli dans la gloire de l'adoption, il attende le jour de la résurrection avec l'espérance d'une joie sûre.

On voit que l'on a pris çà et là des expressions du sacramentaire de Vérone, qu'on a modifié l'ordre, qu'on a soigneusement supprimé ce qui regarde le péché et la mort, et qu'on a ajouté en plein milieu de ce micmac « in adoptionis ». Et l'on a ajouté la fin de la secrète d'une messe des morts, en ne gardant que l'espérance de la résurrection. Cette dernière expression, typique des messes des morts, n'étant pas adaptée au temps pascal, où nous ne sommes pas des morts en attente de la résurrection, mais des ressuscités en puissance, avec le Christ.

\*

Le troisième dimanche après Pâques est devenu le « quatrième dimanche de Pâques ». La nouvelle collecte dit ceci :

Omnipotens sempiterna Deus, deduc nos ad societatem caelestium gaudiorum, ut eo perveniat humilitas gregis, quo processit fortitudo pastoris.

Dieu tout-puissant et éternel, conduis-nous à la communion des joies célestes, afin que l'humilité du troupeau parvienne où la force du pasteur s'est avancée.

La source est une oraison du sacramentaire gélasien, mais terriblement torturée :

Omnipotens sempiterna Deus, deduc nos ad societatem caelestium gaudiorum, ut, spiritu sancto renatos, regnum tuum facias introire atque eo perveniat humilitas gregis quo praecessit celsitudo pastoris.

Dieu tout-puissant et éternel, conduis-nous à la communion des joies célestes, afin que, nés de nouveau par le Saint-Esprit, tu nous fasses entrer dans ton royaume, et que parvienne l'abaissement du troupeau là où l'a devancée l'élévation du pasteur.

On a supprimé « de Spiritu Sancto renatos », alors qu'on se plaignait que la liturgie traditionnelle ne soit pas assez baptismale... Mais surtout on a détruit le parallélisme *humilitas-celsitudo, perveniat-praecessit*, qui donnait toute sa valeur à cette oraison, et permettait de définir le sens ici du mot *humilitas* : il ne s'agit pas d'abord de la vertu d'humilité, mais du fait que le troupeau est en bas, dans sa condition mortelle et pécheresse, alors que le pasteur est en haut, dans le ciel. Cette belle image qui montre le bon pasteur déjà dans le royaume attendant qu'y montent ses brebis a été purement et simplement supprimée. Et pour en être certain, on a remplacé « celsitudo » par « fortitudo »...

Mais comment peut-on prétendre avoir ainsi « restauré » la collecte ?

\*

La nouvelle postcommunion de ce même dimanche donne un autre exemple des manipulations destructrices des « restaurateurs » :

Gregem tuum, pastor bone, placatus intende, et oves quas praetioso filii tui sanguine redemisti, in aeternis pascuis collocare digneris.

Regarde ton peuple favorablement, bon pasteur, et les brebis que tu as rachetées par le sang précieux de ton Fils, daigne les rassembler dans les pâturages éternels.

L'origine de cette oraison est une oraison gélasienne du... Carême (super populum) :

Gregem tuum, Domine Pastor bone, placatus intende, et oves quas praetioso sanguine redemisti, diabolica non sinas incursione lacerari.

Dom Antoine Dumas commente :

« Souvent (sic), le sens de la phrase a été retourné, passant du négatif à un positif plus dynamique. Ainsi, dans la prière après la communion du 4e dimanche de Pâques, le texte (Gélasien 272) relatif au bon Pasteur ne se lit plus : diabolica non sinas incursione lacerari, mais : in aeternis pascuis collocare digneris. D'une manière analogue : nostrae fragilitatis subsidium (prière sur les offrandes de 10e dimanche per annum, venue du 11e après la Pentecôte) devient : nostrae caritatis augmentum. »

Donc, puisqu'il faut positiver, on a supprimé la mention des incursions du diable qui nous déchire : il n'y a plus de combat contre le diable (le diable, c'est trop négatif...) et on l'a remplacé par la vision de la verdoyante prairie éternelle... De même, la secrète du 10e dimanche ordinaire a remplacé l'aide dont a besoin notre fragilité par l'augmentation de notre charité (car notre fragilité, c'est trop négatif, et qu'on ait besoin d'aide ce l'est

encore plus – et revoilà la pélagianisme congénital de la néo-  
« liturgie ».)

On ajoutera que l'expression « aeternis pascuis » a été prise dans l'homélie de saint Grégoire le Grand sur le bon Pasteur. Mais quand c'est le fait des experts, ce n'est pas une « déformation grégorienne »...

\*

Pour la collecte du « quatrième dimanche de Pâques », on a pris une expression d'une préface (Berg 577) et trois expressions d'une secrète (Berg 571) d'un sacramentaire ambrosien, et on a ajouté au milieu une expression inventée. Voici le résultat (en gras le 571, en italiques le 577, en normal ce qui a été ajouté :

**Omnipotens** sempiternus **Deus**, *semper in nobis paschale perfice sacramentum*, ut, quos **sacro baptisate dignatus es renovare**, sub tuae protectionis auxilio multos fructus afferant, et **ad aeternae vitae gaudia pervenire concedas**.

Dieu éternel et tout-puissant, par fais toujours en nous le mystère pascal, afin que, ceux que tu as daigné rénover par le saint baptême, portent de nombreux fruits sous l'aide de ta protection, et que tu leur permettes de parvenir aux joies de la vie éternelle.

En dehors de l'étrange expression (totalement inusitée) « sous l'aide de ta protection », on remarque surtout une rupture de construction qui disqualifie les fabricants : la deuxième partie de l'oraison ne peut que dépendre entièrement de *ut* : afin que ; et si deux propositions en dépendent, les verbes ne peuvent avoir que le même sujet. Or ici on a « afin qu'ils portent du fruit », et « afin

que tu leur permettes ». Il y avait pourtant, souligne Lauren Pristas, une façon simple d'éviter cette erreur : « ut sub tuae protectionis auxilio multos fructus afferre, et ad aeternae vitae gaudia pervenire concedas » : afin que tu leur permettes de porter du fruit et de parvenir aux joies de la vie éternelle.

\*

La collecte de leur « sixième dimanche de Pâques » dit ceci :

Fac nos, omnipotens Deus, hos laetitiae dies, quos in honorem Domini resurgentis exsequimur, affectu sedulo celebrare, ut quod recordatione percurrimus semper in opere teneamus.

Fais, Seigneur tout-puissant, que nous célébrions avec un sentiment empressé ces jours de joie que nous accomplissons en l'honneur du Seigneur ressuscitant, afin que nous tenions toujours dans les œuvres ce que nous avons parcouru par le souvenir.

C'est encore un exemple de « restauration » à la Frankenstein. Car pour élaborer ce texte, on a pris au Véronèse une préface des quatre temps de Pentecôte (qui souligne la nécessité du jeûne) et une postcommunion pour la fête de saint Jean l'évangéliste, et au Gélasien la collecte d'une messe de « Pascha annotinum » (le jour anniversaire de la Pâque précédente, où les baptisés fêtaient leur première année). Une fois encore, on a détruit trois vénérables prières pour en fabriquer une autre avec des expressions sorties de leur contexte. De la collecte de saint Jean on a seulement pris l'expression « sedulo celebramus affectu », trois mots dont on a réussi à changer l'ordre ! sans aucune considération du fait qu'ils

faisaient partie d'un parallélisme rythmé et assonancé : « praesta, quaesumus ut quae sedulo celebramus affectu, grato tibi percipiamus obsequio ». (Accorde nous, nous te le demandons, que ce que nous célébrons avec un sentiment empressé, nous le recevions avec une déférence qui t'agrée.)

N.B. – Ce texte, comme tous ceux qui évoquent les oraisons, doit beaucoup au livre et aux articles de Lauren Pristas sur les collectes des missels romains.

## 21. L'Ascension

La collecte traditionnelle de la messe de l'Ascension est revenue subrepticement dans la troisième édition du nouveau missel romain, comme pouvant être dite à la place de celle qui seule figurait dans les deux premières éditions. Je ne sais pas qui a obtenu cela, mais c'était forcément quelqu'un de très influent, et qui a su montrer à quel point la nouvelle collecte était mauvaise. C'est en effet l'une des plus mauvaises qui aient été fabriquées par ceux qui prétendaient « restaurer » la liturgie : tout bonnement, elle ne ressemble même pas à une collecte.

Le texte dont on s'est inspiré n'est d'ailleurs pas une oraison d'un ancien sacramentaire, mais une phrase du premier sermon de saint Léon le Grand sur l'Ascension. Phrase qui figure dans la liturgie traditionnelle, puisque ce sermon est la lecture du deuxième nocturne des matines :

Quia ígitur Christi ascénsio, nostra provéctio est ; et quo præcéssit glória cápitís, eo spes vocátur et córporis : dignis, dilectíssimi, exultémus gáudiis, et pia gratiárum actióne lætémur.

Puisque l'Ascension du Christ est notre propre élévation, et que le corps a l'espérance d'être un jour où l'a précédé son glorieux chef, exultons, mes bien-aimés, en de dignes



sentiments de joie, et réjouissons-nous par de pieuses actions de grâces.

Voici ce que les trafiquants liturgiques en ont fait :

Fac nos, omnipotens Deus, sanctis exsultare gaudiis, et pia gratiarum actione laetari, quia Christi Filii tui ascensio est nostra provectio, et quo processit gloria capitis, eo spes vocatur et corporis.

Fais-nous, Dieu tout puissant, exulter avec les saints et te rendre grâce avec piété, car l'ascension du Christ ton Fils est [aussi] notre triomphe, et l'espérance pour le Corps d'être appelé à l'endroit où parvient la gloire de la tête. (Traduction officielle.)

On voit que le texte de saint Léon est inversé. L'exhortation aux fidèle (« exultons ») devient la demande qui est faite à Dieu. En outre, cette demande est faite au début, et le constat du début (« l'Ascension du Christ est notre propre élévation », etc.) est rejeté à la fin, ce qui est contraire aux règles des collectes, qui sont un condensé de ce que la Bible enseigne en la matière. Toutes les grandes prières de la Bible, en effet (en dehors des psaumes qui sont une forme particulière), commencent par un constat, qui peut être très long, souvent en deux parties (la grandeur de Dieu et ce qu'il a fait pour moi et – ou – pour son peuple, ma misère et – ou – celle du peuple), suivi de la demande, de la supplique, qui commence invariablement par « et maintenant, Seigneur ». Ainsi, même quand la collecte commence par le verbe qui expose la demande (c'est le cas pour la collecte

traditionnelle de l'Ascension), cette demande n'arrive qu'à la fin, après le bref exposé du mystère du jour.

En réalité, si les novateurs avaient gardé le texte de saint Léon tel qu'il était, l'oraison aurait été plus proche d'une collecte traditionnelle que celle qu'ils ont fabriquée à partir de ce texte. Ce qui est d'ailleurs normal, tant le style de saint Léon est si souvent ciselé comme les collectes.

Et comme si cet attentat ne suffisait pas, ils ont, sans raison visible, ni exprimée, changé « dignis » en « sanctis », et fait des verbes à la première personne du pluriel des infinitifs. Enfin, ils ont ajouté « fac nos », pour que ça ressemble à une prière, et de la belle phrase de saint Léon ils ont fait une prière bancale...

Pour rappel, voici la collecte traditionnelle, qui a toujours été celle de l'Ascension dans les livres romains :

Concéde, quæsumus, omnípotens Deus : ut, qui hodiérna die Unigénitum tuum, Redemptórem nostrum, ad cælos ascendísse crédimus ; ipsi quoque mente in cæléstibus habitémus.

Fais, nous te le demandons, Dieu tout-puissant, que nous qui croyons que ton Fils unique, notre Rédempteur, est aujourd'hui monté aux cieux, nous habitons aussi nous-mêmes en esprit dans les demeures célestes.

Le sermon de saint Léon est celui qui a ces phrases très fortes : « Et en effet c'était une grande et ineffable cause de joie, qu'en présence de la sainte multitude la nature humaine s'élevait au-dessus de la dignité de toutes les créatures célestes, pour dépasser les ordres angéliques, pour être élevée plus haut que les

Archanges, et ne s'arrêter dans ses élévations sublimes que, lorsque reçue dans la demeure du Père éternel, elle serait associée au trône et à la gloire de Celui à la nature duquel elle se trouvait déjà unie en son Fils. »

C'est là que se trouve ensuite la phrase qui a été trafiquée pour en faire une collecte, et le texte se poursuit ainsi : « Car nous n'avons pas seulement été affermis aujourd'hui comme possesseurs du paradis ; mais en la personne du Christ, nous avons pénétré au plus haut des cieux ; et nous avons plus obtenu par sa grâce ineffable, que nous n'avions perdu par l'envie du diable. En effet, ceux que le venimeux ennemi avait bannis de la félicité de leur première demeure, le Fils de Dieu se les est incorporés, et il les a placés à la droite du Père, avec qui étant Dieu, il vit et règne en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen. »

En dehors de la phrase trafiquée, ce sermon a disparu de la liturgie « rénovée ». De même que le sermon de saint Grégoire le Grand qui était une belle explication littérale de l'évangile de ce jour. A la place on a mis un extrait d'un sermon de saint Augustin, qui a peut-être inspiré saint Léon, mais insiste sur... notre condition terrestre...

Il est inutile sans doute d'insister une fois de plus sur le terrible appauvrissement de la néo-liturgie, tellement ratatinée qu'elle a perdu l'essentiel de ses antiennes et de ses répons. Mais ici c'est plus dommageable que pour Pâques, car on a supprimé l'octave de l'Ascension (appelée « temps de l'Ascension » en 1960), et donc dès le lendemain on se retrouve dans le temps pascal. Non

seulement on ne pouvait donc pas distiller en ces jours ce qu'on avait supprimé du jour de la fête, mais on interdit aux fidèles de prolonger la méditation sur ce mystère si admirable et plein de sens. Comment a-t-on pu jeter le magnifique deuxième répons des matines, inspiré de l'Ecclésiastique, avec un verset du psaume 18 :

℞. Omnis pulchritudo Domini exaltata est super sidera : species eius in nubibus caeli et nomen ejus in aeternum permanet, alléluia. √. A summo caelo egressio ejus, et occurus ejus usque ad summum ejus. (Toute la beauté du Seigneur a été exaltée au-dessus des étoiles, on le voit dans les nuées du ciel, et son nom demeure éternellement, alléluia. Sa sortie est du haut du ciel, et son parcours jusqu'à son sommet.)

\*

Le dimanche après l'Ascension est donc devenu le « 7<sup>e</sup> dimanche de Pâques ». Paradoxalement, la collecte évoque pourtant un aspect du mystère de l'Ascension. Parce qu'on a pris une ancienne collecte qui figurait dans certains sacramentaires au jour de l'Ascension, et dans certains autres à la vigile (mais jamais au dimanche suivant) – inusitée depuis le XII<sup>e</sup> siècle.

La collecte des anciens sacramentaires :

Adesto, domine, supplicationibus nostris, ut sicut humani generis salvatorem consedere tecum in tua majestate confidimus, ita usque ad consummationem saeculi manere nobiscum quemadmodum est pollicitus sentiamus.

Ce qu'ils en ont fait :

Supplicationibus nostris, Domine, adesto propitius, ut, sicut  
humani generis salvatorem tecum in tua credimus maiestate,  
ita eum usque ad consummationem saeculi manere  
nobiscum, sicut ipse promisit, sentiamus.

Traduction officielle :

Sois favorable à nos supplications, Seigneur, afin que de  
même que nous croyons que le Sauveur du genre humain est  
avec toi dans ta majesté, nous percevions qu'il demeure avec  
nous jusqu'à la consommation des siècles, comme il nous l'a  
promis lui-même.

Ici on a un exemple type de la collecte trafiquée pour le plaisir de  
trafiquer... et d'affaiblir le texte originel. On a enlevé « adesto »  
du début pour le mettre plus loin, alors que tant d'oraisons  
traditionnelles commencent par cet « adesto ». On a ajouté  
« propitius », pourquoi pas. Mais on a retiré « consedere » : le  
Sauveur ne siège plus, il n'est plus assis avec le Père dans sa  
majesté. Non seulement on affaiblit l'oraison en supprimant cette  
image (trop royale ?)... de l'Évangile et du Credo, mais on détruit  
le rythme « consedere... confidimus ».

\*

Les jours qui précèdent l'Ascension sont les Rogations. En 1960  
on a permis aux évêques de les célébrer... en d'autres temps. En  
attendant de les supprimer dans le nouveau calendrier. Car il y a  
longtemps que nous avons une foi adulte qui ne compte plus sur  
d'antiques superstitions pour avoir de bonnes récoltes. Il convient  
toujours de se souvenir de cet ahurissant, de ce démoniaque

« rapport doctrinal » (sic) des évêques de France, dès 1968 :

« Sans doute, et il faut en prendre conscience, un héritage païen venant du fond des âges a-t-il sédimenté l'âme chrétienne dès sa naissance, et les séquelles de cet héritage sont loin d'être totalement disparues, même de notre rituel ; au scandale ou à la risée de l'homme moderne une partie, à vrai dire de plus en plus réduite de notre liturgie continue à demander à Dieu ce que le paysan demande à l'engrais, un salut cosmique qui fait de Dieu le suppléant de nos insuffisances. » Comme le remarquait Jean Madiran, il aurait fallu aussi supprimer le Pater, qui demande à Dieu de nous donner ce pain de chaque jour que nous fournit aujourd'hui « l'engrais »...

## 22. La Pentecôte

Le tripatouillage de la liturgie par les novateurs accapare tellement l'attention sur ce qu'ils ont osé inventer en prétendant la « restaurer » qu'on ne voit pas, du moins dans un premier temps, ce qu'ils ont supprimé dans les textes. La collecte de la Pentecôte, dans le nouveau missel, contient cependant deux mots qui se rappellent à notre bon souvenir : « hodierna die ». Aujourd'hui. La collecte traditionnelle de l'Epiphanie dit : « hodierna die ». La collecte traditionnelle de Pâques dit : « hodierna die ». La collecte traditionnelle de l'Ascension dit : « hodierna die ». La collecte traditionnelle de la Pentecôte dit : « hodierna die ». Ces collectes parlent de ce qui se passe, non pas il y a 2000 ans, mais aujourd'hui. Ce jour même.

La collecte du nouveau missel attire l'attention aussi parce qu'elle ne nous dit pas ce qui se passe aujourd'hui, en ce jour de la Pentecôte où nous recevons le Saint-Esprit en compagnie des apôtres et de la Mère de Dieu, alors qu'elle a pourtant « hodierna die ». C'est qu'elle parle du mystère « de la fête d'aujourd'hui ». Le sens n'est pas du tout le même. La fête d'aujourd'hui, c'est la fête de la Pentecôte. Mais quand la collecte traditionnelle dit « aujourd'hui », c'est pour souligner que, aujourd'hui, en ce jour du 31 mai 2020, Dieu « enseigne nos cœurs par l'illumination du Saint-Esprit ».

C'est pourquoi aux grandes fêtes qui sont la célébration des principaux mystères, l'Eglise dit « hodierna die ». La nuit de Noël, c'est même très précisément « cette nuit très sainte ». Ce qui renvoie à l'autre nuit, celle de la Vigile pascale, cette « bienheureuse nuit », « vere beata nox », si longuement chantée à l'Exultet. La liturgie ne rappelle pas seulement des mystères, elle ne chante pas seulement les mystères, elle les fait vivre, elle en est l'actualisation, *de même que* le saint sacrifice est l'actualisation du mystère de la Croix.

Et voilà ce que les novateurs ont supprimé de la liturgie, parce qu'ils ne le comprenaient plus. Ou, pire, parce qu'ils pensaient que les fidèles d'aujourd'hui ne pouvaient plus le comprendre...

(Très curieusement, la traduction française officielle de cette oraison commence par « Aujourd'hui (...) tu sanctifies... ». Est-ce qu'on a voulu « corriger » le texte latin ?)

La collecte du nouveau missel est une ancienne oraison qui, par on ne sait quel miracle, n'a pas été torturée, mais... elle n'a jamais été assignée au jour de la Pentecôte. C'est pourquoi son « hodierna die » se rapporte à la fête, et non directement au mystère : dans les anciens sacramentaires, elle est assignée à la vigile ou à une messe de l'octave. A la vigile, on anticipe la fête, et les jours de l'octave, on poursuit la fête. On peut continuer de chanter « hodierna die » les jours de l'octave qui sont la continuation du jour de la fête, mais l'oraison qui parle du jour de la fête est insuffisante pour le jour même.

Certes, alors qu'on prétendait enrichir la liturgie, on ne pouvait pas assigner cette oraison à un jour de l'octave, pour la bonne



raison qu'on a supprimé l'octave (et donc les oraisons et antiennes propres de l'octave). C'est une des décisions les plus effarantes des fabricants de la néo-liturgie. Le lundi de Pentecôte, les byzantins célèbrent le Saint-Esprit, puis ils poursuivent toute la semaine dans la lumière du mystère. Dans la néo-liturgie, le lendemain de la Pentecôte est un jour ordinaire. Quand on n'est pas au courant et qu'on croit aller à une messe qui va continuer de célébrer la Pentecôte, c'est un énorme choc : je l'ai vécu personnellement quand je suis revenu à la foi.

Il paraît que ce fut un choc aussi pour... Paul VI, à en croire le cardinal Jacques Martin, qui raconta plusieurs fois l'anecdote. Le lendemain de la Pentecôte de 1970, Mgr Martin, alors préfet de la Maison pontificale, avait préparé comme chaque matin les ornements pour la messe du pape. Lorsque Paul VI vit les ornements verts il lui dit : « Mais ce sont des ornements rouges, aujourd'hui, c'est le lundi de Pentecôte, c'est l'octave de la Pentecôte ! ». Mgr Martin lui répondit : « Mais, Très Saint Père, il n'y a plus d'octave de la Pentecôte ! » Paul VI : « Comment, il n'y a plus d'octave de la Pentecôte ? Et qui a décidé cela ? » Mgr Martin : « C'est vous, Très Saint Père, qui avez signé sa suppression. »

Naturellement, quand le gouvernement a décidé que l'on devait travailler le « lundi de Pentecôte », les évêques n'ont rien pu dire : depuis 1970 il n'y avait plus de « lundi de Pentecôte ».

L'expression était devenue une exclusivité syndicale de défense d'un jour férié.

Telle était la situation jusqu'à 2018. Car François a inventé pour le lendemain de la Pentecôte une fête de la Sainte Vierge Mère de l'Eglise. Histoire d'enfoncer le clou, surtout au moment où se répand la messe traditionnelle : on ne reviendra pas sur la suppression de l'octave de la Pentecôte...

\*

Ils ont du reste supprimé... tout le temps après la Pentecôte. Dans le nouveau calendrier, tout ce qui n'a pas été retenu comme jour de fête ou période particulière (Avent, Noël, Carême, temps pascal) est « temps ordinaire », ce qui commence donc avant la mi-janvier, jusqu'au Carême, et reprend après la Pentecôte. La dynamique de l'année liturgique est cassée. Il n'y a plus cette suite numérotée des dimanches après l'Epiphanie, et surtout des dimanches après la Pentecôte qui peu à peu nous amène à la fin du monde, soulignant que l'année liturgique est un cycle complet qui figure toute l'histoire du salut, toute l'histoire de l'humanité. Chez les byzantins aussi, il y a les « semaines après la Pentecôte », chacune avec son numéro, et le cycle se double de « semaines après la Croix », pour les évangiles, à partir de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Au VIIe siècle, à Rome, il y avait d'abord les dimanches avant et après la fête des apôtres (29 juin), numérotés, série interrompue par des dimanches avant et après la grande fête de saint Laurent. En certains lieux, notamment en Allemagne, on comptait les dimanches « après la Trinité ». Mais l'idée était toujours que l'année liturgique était une marche, qu'elle allait toujours de l'avant, ce qui n'existe plus dans le nouveau calendrier.

\*

J'arrête ici mes aperçus sur la réforme liturgique. Il serait fastidieux de commenter des « dimanches ordinaires » déconnectés du grand cortège de la liturgie traditionnelle. Les « principes » donnés dès le début ont été appliqués partout. Aussi sur ce dont je n'ai pas parlé, bien sûr. Par exemple les préfaces. La néo-liturgie a multiplié les préfaces. En soit cela paraît une bonne initiative, car saint Pie V avait été très chiche... Mais les nouvelles préfaces, soi-disant prises dans d'anciens sacramentaires (et dans les livres gallicans du XVIIIe siècle, qui préfiguraient la réforme du XXe) au motif que c'était dommage de ne pas profiter de tant de merveilles, sont des fabrications modernes à partir de ces anciens textes. Et l'ineffable dom Antoine Dumas, toujours lui, expliquait que, puisque ces textes d'une « vénérable tradition » devaient être « traduits dans les langues modernes et adaptés à la mentalité moderne », très peu d'entre eux pouvaient être retenus tels quels : ils nécessitaient « de nombreuses coupures, et un patient travail de centonisation ». Car, « reproduits dans leur forme originelle, ils auraient été insupportables, sinon fautifs ». Sic.

Telle est l'impiété générale qui a régné sur la fabrication de la néo-liturgie, et c'est peut-être ce qu'il faut retenir d'abord : la « restauration » de la liturgie par le retour aux sources était un prétexte à l'élaboration d'une liturgie « adaptée à la mentalité moderne ». Donc le contraire d'une liturgie.

## Addenda

### La collecte de saint Nicolas (6 décembre)

Deus, qui beátum Nicoláum Pontíficem innúmeris decorásti  
miráculis: tríbue, quæsumus; ut ejus méritis et précibus a  
gehénnæ incendiis liberémur.

O Dieu, qui avez rendu illustre par d'innombrables miracles  
le bienheureux Pontife Nicolas, accordez-nous, s'il vous  
plaît, par ses mérites et ses prières, d'être préservés des  
feux de l'enfer.

La collecte de saint Nicolas, qui remonte au moins au XI<sup>e</sup> siècle, a  
été supprimée par la « réforme liturgique ». Pour deux raisons :  
on ne doit plus parler des miracles, et l'évocation des feux de  
l'enfer est trop négative et ne convient pas aux hommes  
d'aujourd'hui.

On a donc fabriqué une nouvelle collecte, comme les  
« réformateurs » se sont acharnés à les faire sous la houlette de  
dom Antoine Dumas, à savoir à la mode Frankenstein : on a pris le  
début d'une postcommunion du Missel Gothique, une expression  
de la collecte de la Quinquagésime (supprimée), et une expression  
tirée des Actes des apôtres.

**Misericórdiam tuam, Dómine, súpplícés implorámus, et,  
beáti Nicolái episcopi interveniénté suffrágio, nos in  
óm nibus custódi períc ulis, ut via salútis nobis páteat  
expedíta.**

Nous implorons ta miséricorde, Seigneur, et nous te supplions : à la prière de l'évêque saint Nicolas, garde-nous de tout danger, pour que le chemin du salut s'ouvre sans obstacle devant nous.

La fin de l'oraison signe son origine, le manque de goût des fabricants et leur absence de sens poétique : ce « pateat expedita » final est une horreur.

De toute façon personne ne dit cette oraison, ni en latin évidemment, ni même en français (sauf peut-être dans les églises dédiées à saint Nicolas), puisque ce n'est qu'une « mémoire facultative ».

Comme le remarque [Matthew Hazel à qui j'emprunte ces réflexions](#), cette suppression de toute allusion aux innombrables miracles de celui que les byzantins appellent « le faiseur de miracles », et la rétrogradation de la fête à un rang qui en réalité la supprime, est un exemple de plus que l'incantation « œcuménique » n'est qu'une des prétentions vides de sens des réformes post-Vatican II.

La collecte de saint Albert le Grand (15 novembre)

Dans le motu proprio appelé par antiphrase (ou moquerie) *Traditionis custodes*, François affirme, article 1, que les livres liturgiques promulgués par Paul VI et Jean-Paul II « sono l'unica espressione della lex orandi del Rito Romano » : sont la seule et unique expression de la lex orandi du Rite romain (il n'y a toujours pas de version française, ni d'original latin, de ce texte...)

Ce qui contredit frontalement l'article 1 du motu proprio de Benoît XVI : le missel promulgué par saint Pie V « doit être considéré comme expression extraordinaire de la même lex orandi de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique ».

Que cela soit bien clair, nous *ne pouvons pas* considérer les nouveaux livres liturgiques comme l'unique expression de la lex orandi. Parce que ce n'est pas l'expression de la lex orandi telle que la liturgie l'a enseignée depuis toujours. Telle qu'elle se trouve dans tous les livres que nous avons, tous les livres catholiques les plus anciens que nous avons, tant en Orient qu'en Occident.

Telle qu'elle se retrouve dans la collecte de la fête de saint Albert le Grand, par exemple. Une collecte qui n'est pas ancienne, qu'elle date de la béatification (1632) ou de la canonisation (1931) du savant dominicain, mais qui est dans le droit fil de toute la tradition catholique, alors que celle des nouveaux livres liturgiques, comme des dizaines d'autres, est imprégnée par les

idéologies qui ont colonisé l'Eglise, de la volonté formelle et explicite de ceux qui ont fabriqué ces oraisons.

La collecte traditionnelle, d'esprit vraiment traditionnel, dit que saint Albert est grand parce qu'il a soumis la sagesse humaine à la foi divine (conformément à l'enseignement de saint Paul et des Pères), et demande à Dieu de nous permettre de jouir de la parfaite lumière dans les cieux si sur terre nous suivons ses traces, donc si nous soumettons la sagesse humaine à la lumière de la foi ; si nous respectons la hiérarchie de la sagesse : la science a besoin de la raison, la raison a besoin de la foi. C'est la hiérarchie de l'université, qui se mettait en place à l'époque de saint Albert : sciences profanes, philosophie, théologie, dans l'unité de la vérité.

La nouvelle collecte est tout autre. Elle dit que saint Albert est grand parce qu'il a su « concilier » la sagesse humaine et la foi divine, et non plus soumettre l'une à l'autre. Il n'y a plus de hiérarchie. La foi n'est plus supérieure à la sagesse humaine. Elles sont sur le même plan, comme dit le verbe latin (*componere*), et elles sont antagonistes, comme le laisse entendre la traduction qui aggrave toujours le texte latin (cela aussi était prévu par les fabricants).

Et puisque tout est sur le même plan, il n'y a donc plus de montée vers le ciel. La perspective de la « lumière parfaite » dont nous jouirons est carrément supprimée. Nous demandons à Dieu de mieux le connaître et l'aimer « à travers nos progrès dans les sciences » !

« Progressus ». Un mot qui ne se trouve dans aucune oraison traditionnelle. Mais il fallait bien le placer dans la néo-liturgie... progressiste. En se faisant patronner par saint Albert le Grand de façon frauduleuse.

L'oraison traditionnelle :

Deus, qui beátum Albértum Pontíficem tuum atque Doctórem in humána sapiéntia divínæ fídei subiiciénda magnum effecísti : da nobis, quáesumus ; ita eius magistérii inhærére vestígiiis, ut luce perfécta fruámur in cælis.

Traduction littérale :

Dieu, qui avez fait grand le bienheureux Albert, votre évêque et docteur, en ce qu'il a soumis la sagesse humaine à la foi divine: donnez-nous, nous vous le demandons, de suivre les traces de son magistère, afin que nous puissions jouir de la lumière parfaite dans les cieux.

L'oraison nouvelle :

Deus, qui beátum Albértum episcopum in humána sapiéntia cum divína fide componénda magnum effecísti, da nobis, quáesumus, ita eius magistérii inhærére doctrínis, ut per scientiárum progréssus ad profundiórem tui cognitiónem et amórem perveniámus.

Traduction officielle :

Tu as voulu, Seigneur, que saint Albert mérite le nom de grand pour avoir su concilier sagesse humaine et foi divine, accorde-nous, à l'école d'un tel maître, à travers nos progrès



dans les sciences, de mieux te connaître et de t'aimer davantage.

La collecte de sainte Elisabeth de Hongrie (19 novembre)

Elisabeth (1207–1231), fille du roi de Hongrie, femme de Louis IV de Thuringe, fut canonisée dès 1235 par Grégoire IX. Sa fête fut supprimée par saint Pie V en 1568, et rétablie par Clément X en 1671.

La messe est du commun des saintes femmes, mais Clément X voulut que la collecte soit celle qui avait été composée lors de la canonisation.

Et c'est une belle collecte, très « classique », dans le style traditionnel des grands sacramentaires :

Tuórum corda fidélium, Deus miserátor, illústra : et, beátæ Elisabeth précibus gloriósis ; fac nos próspéra mundi despícere, et cælésti semper consolatióne gaudére.

Dieu de miséricorde, éclairez les cœurs de vos fidèles, et, touché des glorieuses prières de sainte Élisabeth, faites-nous mépriser les prospérités du monde et jouir sans cesse des consolations célestes.

Naturellement, cette collecte a été mise à la poubelle par les fabricants de la néo-liturgie. Comme toutes les oraisons qui évoquaient le mépris des choses de ce monde, puisque désormais on doit les exalter...

On a donc inventé une nouvelle collecte, totalement différente :

Deus, qui beátæ Elísabeth tribuísti in paupéribus Christum cognóscere ac venerári, da nobis, eius intercessióne, egénis et tribulátis iugi caritáte servíre. Per Dóminum.

Dieu, Tu as donné à la bienheureuse Élisabeth de reconnaître et de vénérer le Christ dans les pauvres, accorde-nous, par son intercession, de servir avec une inépuisable charité ceux qui sont dans le besoin et l'affliction.

Cette oraison est sans doute comme d'habitude un patchwork de formules de provenance diverse (les mots *egenis* et *tribulatis* se trouvent dans une prière monastique mozarabe). Il n'y a rien à lui reprocher, sauf qu'elle peut servir à de très nombreux saints connus pour leur charité envers les pauvres. Certes, ce fut le cas de sainte Elisabeth, mais quand on célèbre une princesse, ce qui importe d'abord est de vanter sa propre pauvreté, son mépris des biens de ce monde. Mais comme on fait semblant de ne plus comprendre le sens et la portée de ce « mépris » (qui n'a rien de cathare), on a jeté avec l'oraison la spécificité de cette sainteté.

## La pénitence effacée

Dans le Nouveau Testament selon la Vulgate, le mot *pænitentia* (ou, plus rarement, le verbe *pæniteor*) se trouve en tout 63 fois, 59 fois dans son vrai sens de repentir, de pénitence. Dans l'officielle soi-disant traduction soi-disant liturgique de la Bible, le mot pénitence (ou repentir) se trouve en tout et pour tout quatre fois, dont trois fois dans la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens. En fait c'est comme si cette épître avait été négligée par les censeurs, parce que ce passage... ne se trouve pas dans la néo-liturgie. Il reste donc, dans les lectures de cette néo-liturgie, une seule fois le mot « pénitence », le « vendredi de la 26<sup>e</sup> semaine », en saint Luc :

Malheureuse es-tu, Corazine ! Malheureuse es-tu, Bethsaïde ! Car, si les miracles qui ont eu lieu chez vous avaient eu lieu à Tyr et à Sidon, il y a longtemps que leurs habitants auraient fait **pénitence**, avec le sac et la cendre.

C'est très curieux, car dans le passage parallèle de saint Matthieu, qui est lu le « mardi de la 15<sup>e</sup> semaine », on a enlevé la pénitence :

Malheureuse es-tu, Corazine ! Malheureuse es-tu, Bethsaïde ! Car, si les miracles qui ont eu lieu chez vous avaient eu lieu à Tyr et à Sidon, ces villes, autrefois, se seraient converties sous le sac et la cendre.

On a donc laissé UNE FOIS le mot pénitence, afin que les grincheux ne puissent pas dire qu'il ne se trouve jamais dans ces

« traductions » falsificatrices (on remarquera aussi au passage que Οὐαί σοι, vae tibi ne veut pas dire « malheureuse es-tu », mais « malheur à toi »...). De même qu'on a laissé une fois le mot « jeûne » dans les collectes de la messe pour qu'on ne puisse pas dire qu'il a été supprimé, quand ce mot se trouve une trentaine de fois dans les oraisons de la vraie liturgie latine (sans compter toutes les allusions au jeûne sous les noms d'abstinence – pendant le carême il s'agit clairement du jeûne – ou de « saintes observances », ni la mention du jeûne dans les antiennes et les répons).

Comme on vient de le voir, le mot *pænitentia* est à peu près toujours traduit par « conversion » dans la néo-Bible soi-disant liturgique. Pourtant le dictionnaire est formel : *pænitentia* veut dire « repentir », puis sous l'influence de l'Eglise il donnera « pénitence ». Cela est exactement conforme au mot grec qu'il traduit : μετάνοια, *métanoia*, qui veut dire « repentir », puis « pénitence »...

Cela se vérifie par exemple dans les traductions des pères grecs dans la collection Sources chrétiennes. (Et quand il y a un index c'est bien à « pénitence » ou à « repentir » qu'on trouve les renvois à « métanoia ».)

La psychologie moderne athée a repris le mot pour désigner un changement d'état d'esprit, qui renverse les contradictions et les mauvaises pensées et conduit au bien-être intérieur. Les modernistes de l'Eglise ont repris ce concept et l'ont plus ou moins christianisé en le traduisant par « conversion ».

Mais, s'il y a bien une idée sous-jacente de conversion dans la pénitence, les deux concepts ne sont pas identiques. Et parler de « conversion » évite précisément d'avoir à évoquer ce qu'est péniblement la pénitence.

La preuve que ce n'est pas la même chose est qu'il y a aussi un mot grec pour exprimer la conversion : *epistrepho*, et sans surprise c'est, en latin, *convertor*.

Plusieurs fois le texte sacré utilise les deux mots. Par exemple : « Pænitemini et convertimini » : repentez-vous et convertissez-vous, ce que l'on trouve déjà chez Ezéchiel : « Convertimi et agite pænitentiam. » Convertissez-vous et faites pénitence. Mais, même quand il y a dans le texte « faire pénitence », la néo-liturgie traduit : *se convertir*, comme on l'a vu avec l'interpellation de Corazine et Bethsaïde. Et quand il y a les deux mots, la Bible de la néo-liturgie, qui refuse l'idée de pénitence, écrit : « Convertissez-vous donc et tournez-vous vers Dieu »...

Ainsi selon la néo-liturgie le Seigneur n'a pas dit : « Si vous ne faites pénitence vous périrez tous », mais : « Si vous ne vous convertissez pas... »

On a supprimé la pénitence jusque dans le sacrement qui portait ce nom et qui est devenu celui de la « réconciliation ». C'est plus *cool*. On peut certes parler de « réconciliation », à condition de ne pas supprimer la pénitence qui doit être première, et à condition de faire attention de ne pas utiliser le mot comme s'il y avait des torts des deux côtés...

On aura une idée du fossé qui a été creusé entre l'Orient et l'Occident, en ces temps de soi-disant œcuménisme, si l'on

rappelle qu'aux matines byzantines, dès le premier dimanche de préparation au carême puis à tous les dimanches de carême on chante solennellement, en vénérant l'Évangile qui vient d'être lu : « Τῆς μετανοίας ἄνοιξόν μοι πύλας » : Ouvre-moi les portes de la pénitence – du repentir. Littéralement : « De la pénitence ouvre-moi les portes » *Μετανοία* est le mot qui est en tête : c'est la clef du carême.

Et c'est, tout naturellement, le grand thème de ce temps, inlassablement repris dans la liturgie.

On prendra conscience de ce fossé aussi en lisant le début du 50<sup>e</sup> discours ascétique d'Isaac le Syrien, l'un des grands maîtres à penser du monachisme oriental, voix de la pure tradition :

« Le présent chapitre voudrait nous signifier ceci : il nous faut continuellement savoir que durant les vingt-quatre heures de la nuit et du jour nous avons besoin du repentir (της μετανοίας χρῆζομεν). Mais voici quel est le sens du mot repentir, tel que nous l'a donné à connaître la vraie forme des choses : le repentir est une supplication continue, une supplication de toute heure au cœur de la prière pleine de componction (κατάνυξις), et approchant Dieu pour lui demander l'absolution du passé. Il est aussi l'affliction dans laquelle nous gardons les choses de l'avenir. »

Beaucoup de catholiques d'esprit traditionnel croient qu'on peut s'accommoder de cette liturgie déficiente et déviante (dont la suppression de la pénitence n'est qu'un aspect parmi d'autres), parce qu'on rétablit la situation en étant catholique chez soi, dans sa prière personnelle, et parce qu'il y a de nombreux prêtres

d'esprit traditionnel qui corrigent ces défauts dans leurs homélies et leur direction spirituelle, voire même partiellement dans leur liturgie. Mais *lex orandi, lex credendi*, il arrivera forcément un temps où la néo-liturgie, la liturgie déficiente et déviante, aura le dernier mot. Et les derniers « fidèles » ne se rendront même plus compte qu'ils ne sont plus du tout catholiques. Déjà ceux qui assistent à la messe traditionnelle avec les lectures de la néo-liturgie (ce qui est obligatoire selon *Traditionis custodes*) ne se rendent pas compte que ces lectures sont falsifiées. Les prêtres qui les proclament et les utilisent dans leurs homélies non plus.